

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1262

25 juin 2007

SOMMAIRE

AA&C Associates S.A.	60571	Nevsan S.à.r.l.	60576
Ademus S.à r.l.	60572	Oyster	60566
Amlia S.A.	60572	Paragon Invest S.A.	60572
Arlon Invest S.A.	60548	PEP GCO S.à r.l.	60575
Aviva Alternative Funds	60572	Prysmian Treasury (Lux) S.à r.l.	60576
Axius	60573	Resleonis S.A.	60567
Brioche Dorée Luxembourg	60568	Ressac S.A.	60570
Cogit S.A.	60574	Rico PIK Sàrl	60549
Cura/GGP Investment Corporation	60567	SALT AND PEPPER by Jaco S.A.	60564
DEG S.à r.l. «Tout pour le Toit»	60569	Signature German Commercial Property S.à r.l.	60571
Dexia Banque Internationale à Luxembourg	60544	S.I.H. International S.A.	60566
Dynamis Holding S.A.	60565	Société pour l'Investissement en Afrique S.A.	60566
EAX-RE, European American Excess Reinsurance	60573	Société pour l'Investissement en Afrique S.A.	60567
Elite Coiffure S.à r.l.	60559	SwedeAgri Reinsurance S.A.	60574
Europe-Fiduce G.m.b.H	60568	Sweden DIA (Luxembourg) S.A.	60530
F.A.M. Fund Advisory	60565	Think Ahead S.A.	60568
F.C.S. S.A.	60567	TI Expansion S.A.	60559
Feldermaus A.G.	60574	Timberland Luxembourg Holding Europe S.à.r.l.	60569
Ferrolti International S.A.	60570	UBS Leasing (Luxembourg) S.A.	60548
FI Finance Luxembourg S.A.	60571	Vattenfall Reinsurance S.A.	60573
GeoVera (Luxembourg I) Holdings	60564	Von-Essen Consulting S.à r.l.	60534
GM Real Estates	60571	WP IV Investments S.à r.l.	60569
IXIS Caspian Investment Fund	60576	WP Merger S. à r.l.	60539
JUSA Lux S.à r.l.	60568	WP Merger S.à r.l.	60541
Korro Consulting G.m.b.H.	60565	WP Roaming III S.à r.l.	60545
Laryana S.A.	60570	WP Roaming II S.A.	60532
LI Lux 2 S.à r.l.	60569		
Meritaton S.A.	60575		

Sweden DIA (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 100.621.

In the year two thousand and seven, on the eighteenth day of January.

Before Maître Henri Hellinckx, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held at 11.00 a.m. an Extraordinary General Meeting of the shareholders of SWEDEN DIA (LUXEMBOURG) S.A., a «Société Anonyme», established at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B number 100 621, incorporated by deed of the undersigned notary on the April 21, 2004, published in the Luxembourg Memorial C number 667 of the June 30, 2004 and last modified on November 15, 2006.

The meeting is presided by Mr Patrick Van Hees, employee in Mersch.

The chairman appointed as secretary Mrs Annick Braquet, employee in Mersch.

The meeting elected as scrutineer Mrs Arlette Siebenaler, employee in Mersch.

The chairman declared and requested the notary to act:

I.- That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be registered with this minute.

II.- As appears from the attendance list, the 111,749 shares representing the whole capital of the corporation (with an amount of EUR 139,686.25) are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III.- That the agenda of the present extraordinary general meeting is the following:

Agenda:

1. Decision to put deliberately the company into liquidation and to dissolve it early.
2. Discharge to the board of directors.
3. Appointment of ALTER DOMUS S.à r.l. as liquidator and determination of its powers.
4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting decides the early dissolution of the company and its deliberated put into liquidation.

Second resolution

The meeting decides to grant full and total discharge to the board of directors concerning their mandates until today.

Third resolution

The meeting appoints as liquidator: ALTER DOMUS S.à r.l. having address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg RCS Luxembourg B 94.760. It is further noted that an agreement between ALTER DOMUS S.à r.l. and the shareholders of the Company was circulated and agreed upon.

All powers are granted to the liquidator to represent the company for all operation being a matter of liquidation purpose, to realise the assets, to discharge all liabilities and to distribute the net assets of the company to the shareholders in proportion to their shareholding, in kind or in cash.

The said liquidator may in particular, without the following enumeration being limitative, sell, exchange and alienate all movable properties and rights, and alienate the said property or properties if the case arises, grant release with waiver of all chattels, charges, mortgages and rescissory actions, of all registrations, entries, garnishments and attachments, absolve the registrar of mortgages from automatic registration, accord all priorities of mortgages and of charges, concede priorities of registration, make all payments even if they are not ordinary administrative payments, remit all debts, compound and compromise on all matters of interest to the Company, extend all jurisdictions, and renounce remedies at law or acquired rights of prescription.

There being no further business on the Agenda, the meeting was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix-huit janvier.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit à onze heures l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société à responsabilité limitée SWEDEN DIA (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 100.621, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 21 avril 2006, publié au Mémorial C numéro 667 du 30 juin 2004.

La séance est ouverte sous la présidence de Patrick Van Hees, employé privé à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Annick Braquet, employée privée à Mersch.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Arlette Siebenaler, employée privée à Mersch.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, les scrutateurs et le notaire soussigné. La dite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il apparaît de cette liste de présence que les 111,749 actions représentant l'intégralité du capital social (d'un montant de EUR 139.686,25), sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Décision de la mise en liquidation volontaire et dissolution anticipée de la société.
2. Décharge au conseil d'administration.
3. Nomination de ALTER DOMUS S.à r.l., comme liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
4. Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'accorder pleine et entière décharge aux administrateurs pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour.

Troisième résolution

L'assemblée nomme liquidateur: ALTER DOMUS S.à r.l., 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, RCS Luxembourg B 94.760. Il est indiqué qu'un contrat entre ALTER DOMUS S.à r.l. et les actionnaires a été présenté et approuvé entre les parties.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoir nets de la société aux actionnaires, proportionnellement au nombre de leurs actions, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens meubles et droits; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparants le présent acte est en langue anglaise, suivi d'une version française.

A la demande des comparants et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Signé: P. Van Hees, A. Braquet, A. Siebenaler, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 24 janvier 2007, vol. 157s, fol. 54, case 11. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 31 janvier 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007059343/242/108.

(070061692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2007.

WP Roaming II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 2, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 109.462.

In the year two thousand and seven, on the third day of the month of May.

Before Maître Blanche Moutrier, notary, residing in Esch-Sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting of WP ROAMING II S.A. (the «Company»), a société anonyme having its registered office at 2, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, incorporated by deed of notary Henri Hellinckx on 29th June, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial»), number 1242 on 21st November 2005. The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time on 23rd February, 2007 by deed of notary Joseph Elvinger, not yet published in the Mémorial.

The meeting was presided by M^e Katia Panichi, maître en droit, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary and scrutineer M^e Maryline Esteves, maître en droit, residing professionally in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I) It appears from an attendance list established by the members of the bureau that out of the outstanding four hundred and twenty thousand eight hundred and eighty-one (420,881) shares, all such shares representing 100% of the capital of four million two hundred and eight thousand eight hundred and ten Euro (€ 4,208,810.-) are duly represented at this meeting.

II) The shareholders represented, declare having had prior knowledge of the agenda so that the meeting may validly decide on all the items of the agenda, without any obligation to justify the accomplishment of the convening formalities.

The attendance list, signed by the proxy holder of the shareholders represented and the members of the bureau, shall remain attached together with the proxies to the present deed and shall be filed at the same time with the registration authorities.

III) The agenda of the meeting is as follows:

A. Increase of the issued share capital of the Company from four million two hundred and eight thousand eight hundred and ten Euro (€ 4,208,810.-) to four million four hundred eighty-six thousand eight hundred seventy Euro (€4,486,870.-) by the issue of twenty-seven thousand eight hundred six (27,806) new A ordinary shares with a nominal value of ten Euro (€ 10.-) each at a subscription price of ten Euro (€ 10.-) against the contribution in kind of 5,560 shares in WP MERGER S.à.r.l. by WP ROAMING HOLDINGS S.A., a société anonyme incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 9, rue St. Zithe, L- 2763 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 125.022, the subscription to the new A ordinary shares by the subscriber (being a new shareholder) and payment of the total subscription price by way of contribution in kind, and consequential amendment of the first paragraph of article 5 of the articles of association of the Company, (the proxy holder being expressly authorised to agree to any amendment or changes to in particular any of the figures or amounts herein contained including the amount of the increase of the share capital of the Company and the number of new A ordinary shares to be issued).

After deliberation the meeting unanimously took the following resolution:

Sole resolution

The meeting resolved to increase the issued share capital of the Company from four million two hundred and eight thousand eight hundred and ten Euro (€ 4,208,810.-) to four million four hundred eighty-six thousand eight hundred seventy Euro (€ 4,486,870.-) by the issue of twenty-seven thousand eight hundred six (27,806) new A ordinary shares with a nominal value of ten Euro (€ 10.-) each at a subscription price of ten Euro (€ 10.-) against the contribution in kind of five thousand five hundred and sixty (5,560) shares in WP MERGER S.à.r.l. by the subscriber, and to approve the subscription to the new A ordinary shares by the subscriber (being a new shareholder) and the payment of the total subscription price by way of contribution in kind.

The above contribution in kind has been valued at two hundred seventy-eight thousand sixty Euro (€ 278,060.-) pursuant to the Valuation Report dated 3rd May 2007 by FIDUCIAIRE PATRICK SGANZERLA S.à r.l., independent auditor, which Valuation Report shall be annexed hereto to be registered with this deed. The conclusion of such report is as follows:

«Based on the work performed as described in section 4 of this report, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the contribution in kind is not at least equal to the number and the nominal of the shares to be issued, for a total amount of € 278,060.-.

Luxembourg, 3rd May 2007

FIDUCIAIRE PATRICK SGANZERLA S.à.r.l.

Réviseur d'Entreprises

Represented by Patrick Sganzerla

Réviseur d'Entreprises/Manager/Partner»

Consideration

In consideration for the above contribution in kind, the Company issues twenty-seven thousand eight hundred six (27,806) A ordinary shares in the Company with a nominal value of ten Euro (€ 10.-) each.

Proof of the transfer of the contribution to the Company was given to the undersigned notary.

As a result of the preceding increase of share capital, the meeting resolved to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company as follows:

«The issued capital of the Company is set at four million four hundred eighty-six thousand eight hundred seventy Euro (€ 4,486,870.-) divided into three hundred eighty-five thousand and one (385,001) A ordinary shares, forty-two thousand five hundred forty-eight (42,548) B ordinary shares, eighteen thousand eight hundred thirty-five (18,835) C ordinary shares and two thousand three hundred and three (2,303) D ordinary shares all with a nominal value of ten Euro (€ 10.-) per share.»

Expenses

The costs, expenses, remuneration or changes in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its increase of share capital are estimated at 4,500.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person, in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Done in Luxembourg on the day beforementioned.

After reading these minutes the shareholders of the Bureau signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le troisième jour du mois de mai.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de WP ROAMING II S.A. (la «Société»), une société anonyme ayant son siège social 2, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, constituée suivant acte reçu par le notaire Henri Hellinckx, en date du 29 juin 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 1242 du 21 novembre 2005. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire Joseph Elvinger, en date du 23 février 2007, non encore publié au Mémorial.

L'assemblée est présidée par M^e Katia Panichi, maître en droit, résidant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et comme scrutateur M^e Maryline Esteves, maître en droit, résidant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I. Il résulte d'une liste de présence établie par les membres du bureau que des quatre cent vingt mille huit cent quatre-vingt-une (420.881) actions émises, ces actions représentant 100% du capital de quatre millions deux cent huit mille huit cent dix euros (€ 4.208.810,-) sont valablement représentés à cette assemblée.

II. Les actionnaires représentés déclarent avoir été préalablement informés de l'ordre du jour, de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur tous les points figurant à l'ordre du jour sans obligation de justification de lettres de convocation.

La liste de présence signée par le mandataire des actionnaires représentés et par les membres du bureau, restera annexée avec les procurations au présent acte et sera enregistrée simultanément auprès des autorités d'enregistrement.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

A. Augmentation du capital social émis de la Société de quatre millions deux cent huit mille huit cent dix euros (€ 4.208.810,-) à quatre millions quatre cent quatre-vingt-six mille huit cent soixante-dix euros (€ 4.486.870,-) par l'émission de vingt-sept mille huit cent six (27.806) nouvelles actions ordinaires A d'une valeur nominale de dix euros (€ 10,-) chacune au prix de souscription de dix euros (€ 10,-) chacune en contrepartie de l'apport en nature de 5.560 parts sociales de WP MERGER S.à.r.l. par WP ROAMING HOLDINGS S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 9, rue St. Zithe, L-2763 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125.022, la souscription aux nouvelles actions ordinaires A par le souscripteur (étant un nouvel actionnaire) et paiement de la totalité du prix de souscription par voie d'apport en nature, et modification consécutive du premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société (le mandataire étant expressément autorisé d'approuver chaque modification ou changements concernant spécialement les chiffres et montants contenus dans la présente y inclus le montant de l'augmentation du capital social de la Société et le nombre des nouvelles actions ordinaires A à émettre).

Après délibération l'assemblée décide unanimement ce qui suit:

Résolution unique

Il est décidé d'augmenter le capital social émis de la Société de quatre millions deux cent huit mille huit cent dix euros (€ 4.208.810,-) à quatre millions quatre cent quatre-vingt-six mille huit cent soixante-dix euros (€ 4.486.870,-) par l'émission de vingt-sept mille huit cent six (27.806) nouvelles actions ordinaires A d'une valeur nominale de dix euros (€ 10,-) chacune à un prix de souscription de dix euros (€ 10,-) chacune, en contrepartie d'un apport en nature de cinq mille cinq cent soixante (5.560) parts sociales de WVP MERGER S.à.r.l. par le souscripteur et d'approuver la souscription des nouvelles actions ordinaires A par le souscripteur (étant un nouvel actionnaire) et le paiement de la totalité du prix de souscription par voie d'apport en nature.

L'apport en nature ci-dessus a été évalué à deux cent soixante-dix-huit mille soixante euros (€ 278.060,-) conformément à un Rapport d'Evaluation de la FIDUCIAIRE PATRICK SGANZERLA S.à.r.l., réviseur d'entreprises indépendant, en date du 3 mai 2007, lequel Rapport d'Evaluation sera annexé à la présente pour être soumis aux formalités de l'enregistrement. La conclusion de ce rapport est la suivante:

«Sur base du travail que nous avons effectué tel que décrit au point 4 de ce rapport, rien, qui pourrait nous faire croire que la valeur de l'apport en nature n'est pas au moins équivalente au nombre et à la valeur nominale des actions devant être émises pour un montant total de € 278.060,- n'a attiré notre attention.

Luxembourg, le 3 mai 2007

FIDUCIAIRE PATRICK SGANZERLA S.à.r.l.

Réviseur d'Entreprises

Patrick Sganzerla

Réviseur d'Entreprises/Gérant/Associé»

Contrepartie

En contrepartie de l'apport en nature ci-dessus, la Société émet vingt-sept mille huit cent six (27.806) actions ordinaires A de la Société d'une valeur nominale de dix euros (€ 10,-) chacune.

Preuve du transfert de l'apport à la Société a été donnée au notaire instrumentant.

Suite à l'augmentation précitée du capital social, l'assemblée a décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société comme suit:

«Le capital social émis de la Société est fixé à quatre millions quatre cent quatre-vingt-six mille huit cent soixante-dix euros (€ 4.486.870,-) représenté par trois cent quatre-vingt-cinq mille et une (385.001) actions ordinaires A, quarante-deux mille cinq cent quarante huit (42.548) actions ordinaires B, dix-huit mille huit cent trente-cinq (18.835) actions ordinaires C et deux mille trois cent trois (2.303) actions ordinaires D, toutes d'une valeur nominale de dix euros (€ 10,-) par action.»

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge, en raison des présentes sont évalués à approximativement 4.500,-.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des parties, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes parties et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: K. Panichi, M. Esteves, B. Moutrier.

Enregistré à Esch/Al., le 4 mai 2007. Relation: EAC/2007/4632. — Reçu 2.780,60 euros.

Le Receveur (signé): A. Santioni

Pour copie conforme, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 9 mai 2007.

B. Moutrier.

Référence de publication: 2007058561/272/157.

(070060298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2007.

Von-Essen Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 127.596.

—
STATUTES

In the year two thousand seven, on the fifth day of April.

Before Us Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1) NAHOON INVESTMENTS LTD, a BVI company with registered address at Trinity Chambers, PO Box 4301, Road Town, Tortola, BVI, with registry number 1041226;

2) JARDINIER HOLDINGS LIMITED, a BVI company with registered address at Trinity Chambers, PO Box 4301, Road Town, Tortola, BVI, with registry number 1067407,

both represented by their director BELVAUX NOMINEES LTD, a company incorporated under the laws of British Virgin Islands, having its registered office at Trinity Chambers, Road Town, Tortola, BVI,

itself represented by Mrs Erika Rausch, private employee, residing professionally in Schuttrange,

by virtue of a proxy given on April 3, 2007.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, duly represented, announced the formation of a company of limited liability, governed by the relevant law and present articles.

Art. 1. There is formed by the parties noted above and all persons and entities who may become partners in future, a company with limited liability (*société à responsabilité limitée*) which will be governed by law pertaining to such an entity as well as by present articles.

Art. 2. The corporation may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to other companies or enterprises in which the corporation has a participating interest any support, loans, advances or guarantees.

The corporation may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 3. The company has been formed for an unlimited period to run from this day.

Art. 4. The company will assume the name VON-ESSEN CONSULTING S.à r.l., a company with limited liability.

Art. 5. The registered office is established in Schuttrange.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners.

Art. 6. The corporate capital is set at twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) represented by one hundred (100) shares with a par value of one hundred and twenty-five euro (125.- EUR) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time under the conditions specified by article 199 of the law covering companies.

Art. 8. Each share gives rights to a fraction of the assets and profits of the company in direct proportion to its relationship with the number of shares in existence.

Art. 9. The company's shares are freely transferable between partners. They may only be disposed of to new partners following the passing of a resolution of the partners in general meeting, with a majority amounting to three quarters of the share capital.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of one of the partners will not bring the company to an end.

Art. 11. Neither creditors nor heirs may for any reason create a charge on the assets or documents of the company.

Art. 12. The company is administered by one or several managers, not necessarily partners, appointed by the partners. In dealing with third parties the manager or managers have extensive powers to act in the name of the company in all circumstances and to carry out and sanction acts and operations consistent with the company's object.

Art. 13. The manager or managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitment regularly made by them in the name of the company. They are simple authorised agents and are responsible only for the execution of their mandate.

The manager may pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

Art. 14. Each partner may take part in collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Each partner may appoint a proxy to represent him at meetings.

Art. 15. Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half the share capital. However, resolutions to alter the articles and particularly to liquidate the company may only be carried by a majority of partners owning three quarters of the company's share capital.

Art. 16. The company's year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December.

Art. 17. Each year on December 31st, the books are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Art. 18. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the company's registered office.

Art. 19. The receipts stated in the annual inventory, after deduction of general expenses and amortisation represent the net profit.

Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent of the share capital.

The balance may be used freely by the partners whose dividend rights will be commensurate to participation and related share premium account.

Art. 20. At the time of the winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who will fix their powers and remuneration.

The liquidation proceeds shall be shared by the partners in the same manner as in case of dividend distribution.

Art. 21. The shareholder refers to legal provisions on all matters for which no specific provision is made in the articles.

The undersigned notary states that the specific conditions of article 183 of company act law (companies act of 18.9.1933) are satisfied.

Transitory provision

The first financial year shall begin today and shall end on the 31st of December 2007.

Subscription and payment

The Articles of Incorporation having thus been drawn up by the appearing parties, represented as stated here above, the said appearing parties declare to subscribe the one hundred (100) shares as follows:

	Shares
- NAHOON INVESTMENTS LTD, previously named: ninety	90
- JARDINIER HOLDINGS LIMITED, previously named: ten	10
Total: one hundred	100

All the shares have been paid up in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) is now available to the company, proof of which has been given to the undersigned notary, who acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand seven hundred and fifty euro (1,750.- EUR).

Extraordinary general meeting

The shareholder representing the whole of the company's share capital has forthwith carried the following resolutions:

1) The registered office is established in L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

2) Are appointed managers for an unlimited period:

- Mr Alex Nicolaas Johannes Alexander van Zeeland, private employee, born in S-Gravenhagen (The Netherlands) on October 16, 1970, residing professionally at L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale,

- Mrs Michelle Carvill, private employee, born in Down on November 26th, 1966, residing professionally at 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange.

The company will be bound in all circumstances by the single signature of any one manager.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

The document having been read to the person appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le cinq avril.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) NAHOON INVESTMENTS LTD, une société des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Trinity Chambers, PO Box 4301, Road Town, Tortola, BVI, inscrite sous le numéro 1041226;

2) JARDINIER HOLDINGS LIMITED, une société des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Trinity Chambers, PO Box 4301, Road Town, Tortola, BVI, inscrite sous le numéro 1067407,

toutes deux ici représentées par leur gérant BELVAUX NOMINEES LTD, une société de droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Trinity Chambers, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques,

elle-même représentée par Madame Erika Rausch, employée privée, demeurant professionnellement à Schuttrange, en vertu d'une procuration signée le 3 avril 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lesquelles comparantes, dûment représentées, ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elles déclarent constituer entre eux:

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour.

Art. 4. La société prend la dénomination de VON-ESSEN CONSULTING S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Schuttrange.

Il peut être transféré en tout autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues à l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, ayants-droits ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés.

Le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire ou autoriser les actes et opérations relatifs à son objet.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Le gérant est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ou la liquidation de la société ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 17. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 18. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 19. Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 20. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur. Le notaire soussigné constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 18 septembre 1933 sont remplies.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2007.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparantes, représentées comme mentionné ci-avant, déclarent souscrire les cent (100) parts sociales comme suit:

	Parts sociales
- NAHOON INVESTMENTS LTD, préqualifiée: quatre-vingt-dix	90
- JARDINIER HOLDINGS LIMITED, préqualifiée: dix	10
Total: cent	100

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées en espèce, de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) est à la libre disposition de la société, ce qui a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille sept cent cinquante euros (1.750,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société est établi à L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

2. Sont nommés gérants pour une durée illimitée:

- Madame Michelle Carvill, employée privée, née à Down (Irlande), le 26 novembre 1966, demeurant professionnellement à 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange;

- Monsieur Nicolaas Johannes Alexander van Zeeland, employé privé, né à S-Gravenhage (Pays-Bas) le 16 octobre 16, 1970, demeurant professionnellement à 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange.

La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle d'un seul gérant.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.
Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.
Signé: E. Rausch, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2007, Relation: LAC/2007/4892. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007059678/220/221.

(070061613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2007.

WP Merger S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 124.534.

In the year two thousand and seven, on the third day of the month of May.

Before Maître Blanche Moutrier, notary, residing in Esch-Sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared M^e Maryline Esteves, maître en droit, residing in Luxembourg as proxy holder on behalf of WP ROAMING HOLDINGS S.A., a société anonyme, incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 9, rue St. Zithe, L- 2763 Luxembourg, pursuant to a proxy dated 3 May 2007 (such proxy to be registered together with the present deed), being the sole member of WP MERGER S.à.r.l. (the «Company»), a société à responsabilité limitée having its registered office at 9, rue St. Zithe, L-2763 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 124.534 and incorporated by deed of notary M^e Henri Hellinckx, on 8th February 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial») number 716 on 26th April 2007.

The proxy holder declared and requested the notary to record that:

1. The sole member holds all two hundred and fifty (250) shares in issue in the Company, so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

2. The items on which resolutions are to be passed are as follows:

A. Increase of the issued share capital of the Company from twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) to two hundred forty-seven thousand four hundred Euro (€ 247,400.-) by the issue of four thousand six hundred ninety-eight (4,698) new shares of a nominal value of fifty Euro (€ 50.-) each and the allocation of € 40 to the share premium account in consideration of a contribution in kind by the sole member of the Company.

B. Subscription for and payment of the shares by the sole member of the Company to be issued and consequential amendment of the first sentence of article 5 of the articles of incorporation of the Company.

The decisions taken by the sole member are as follows:

First resolution

It is resolved to increase the issued share capital of the Company from twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) to two hundred forty seven thousand four hundred Euro (€ 247,400.-) by the issue of four thousand six hundred ninety-eight (4,698) new shares of a nominal value of fifty Euro (€ 50.-) each to be subscribed for by the sole member of the Company and the allocation of forty Euro (€ 40.-) to the share premium account.

The new shares referred to above have been subscribed for and paid in full by the sole member of the Company, prenamed, represented by M^e Maryline Esteves, maître en droit, pursuant to a proxy dated 3 May 2007

The sole member of the Company is making a contribution against the issuance of shares in the Company which consists of forty-seven thousand three hundred forty three point two one one six (47,343.2116) shares held by the sole member in CB HOLDINGS, INC., a company incorporated under the laws of Delaware with principal business address of 4600 East-West Highway, Suite 500, Bethesda, MD 20814.

The above contribution in kind has been valued at two hundred thirty four thousand nine hundred forty Euro (€ 234,940.-) pursuant to the Valuation Report of the Board of

Managers of the Company dated 3rd May 2007, which Valuation Report shall be annexed hereto to be registered with this deed. The conclusion of such report is as follows:

«The managers are of the opinion that the net contribution in kind as set out above being 47,343.2116 shares held by WP ROAMING HOLDINGS S.A. in CB HOLDINGS, INC., will be equal to € 234,940.- which will correspond at least to the value of the shares to be issued by the Company and the allocation of € 40.- to the share premium account, and that, accordingly, the Company may issue 4,698 shares to WP ROAMING HOLDINGS S.A. and allocate € 40.- to the share premium account, for a total value of € 234,940.-»

Consideration

In consideration for the above contribution in kind, the Company issues four thousand six hundred ninety-eight (4,698) shares in the Company with a nominal value of fifty Euro (€ 50.-) each and allocates forty Euro (€ 40.-) to the share premium account.

Proof of the transfer of the contribution by the sole member of the Company to the Company was given to the undersigned notary.

Second resolution

As a result of the preceding increase of share capital, it is resolved to amend the first sentence of article 5 of the articles of incorporation so as to read as follows:

«The issued capital of the Company is set at two hundred forty seven thousand four hundred Euro (€ 247,400.-) divided into four thousand nine hundred forty-eight (4,948) shares with a nominal value of fifty Euro (€ 50.-) each.»

Expenses

The costs, expenses, remuneration or changes in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its increase of share capital are estimated at € 4,000.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person, in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Done in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le troisième jour du mois de mai.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu M^e Maryline Esteves, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en tant que mandataire de WP ROAMING HOLDINGS S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 9, rue St-Zithe, L-2763 Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 3 mai 2007 (ladite procuration devant être enregistrée avec le présent acte), étant l'associé unique de WP MERGER S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 9, rue St-Zithe, L-2763 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.534, et constituée suivant acte reçu par le notaire M^e Henri Hellinckx du 8 février 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 716 au 26 avril 2007.

Le mandataire déclare et prie le notaire d'acter que:

1. L'associé unique détient toutes les deux cent cinquante (250) parts sociales émises par la Société, de sorte que des décisions peuvent valablement être prises sur tous les points portés à l'ordre du jour.

2. Les points sur lesquels des résolutions doivent être prises sont les suivants:

A. Augmentation du capital social émis de la Société de douze mille cinq cents euros (12.500,- €) à deux cent quarante-sept mille quatre cents (247.400,- €) par l'émission de quatre mille six cent quatre-vingt-dix-huit (4.698) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de cinquante euros (€ 50.-) chacune et allocation de € 40,- au compte prime d'émission en contrepartie d'un apport en nature par l'associé unique de la Société.

B. Souscription et paiement par l'associé unique de la Société des parts sociales devant être émises et modification consécutive de la première phrase de l'article 5 des statuts de la Société.

Les résolutions prises par l'associé unique sont les suivantes:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social émis de la Société de douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-) à deux cent quarante-sept mille quatre cents euros (€ 247.400,-) par l'émission de quatre mille six cent quatre-vingt-dix-huit (4.698) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de cinquante euros (€ 50,-) chacune devant être souscrites par l'associé unique de la Société et l'allocation de quarante euros (€ 40,-) au compte prime d'émission.

Les nouvelles parts sociales mentionnées ci-dessus ont été souscrites et payées intégralement par l'associé unique précité de la Société, représenté par M^e Maryline Esteves, maître en droit, conformément à une procuration en date du 3 mai 2007

En contrepartie de l'émission de parts sociales de la Société à l'associé unique, celui-ci fait un apport qui consiste en quarante sept mille trois cent quarante trois virgule deux, mille cent seize (47.343,2116) actions détenues par l'associé unique dans CB HOLDINGS, INC., une société constituée sous les lois de l'Etat du Delaware, ayant son établissement principal au 4600 East-West Highway, Suite 500, Bethesda, MD 20814.

L'apport en nature ci-dessus a été évalué à deux cent trente quatre mille neuf cent quarante euros (€ 234.940,-), conformément à un Rapport d'Evaluation du Conseil de Gérance en date du 3 mai 2007, lequel Rapport d'Evaluation sera annexé à la présente à des fins d'enregistrement. La conclusion de ce rapport est la suivante:

«Les gérants sont d'avis que l'apport en nature net tel que décrit ci-dessus, étant de 47.343,2116 actions détenues par WP ROAMING HOLDINGS S.A. dans CB HOLDINGS, INC., équivaut à € 234.940,- qui correspondent au moins à la valeur des parts sociales devant être émises par la Société et l'allocation de € 40,- au compte prime d'émission, et que par conséquent, la Société peut émettre 4.698 parts sociales à WP ROAMING HOLDINGS S.A. et allouer € 40,- au compte prime d'émission pour une valeur totale de € 234.940,-.»

Contrepartie

La Société émet en contrepartie de l'apport en nature précité, quatre mille six cent quatre-vingt-dix-huit (4.698) parts sociales de la Société d'une valeur nominale de cinquante euros (€ 50,-) chacune et alloue quarante euros (€ 40,-) au compte prime d'émission.

Preuve du transfert de l'apport par l'associé unique de la Société à la Société a été donnée au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

Suite à l'augmentation précitée du capital social, il est décidé de modifier la première phrase de l'article 5 des statuts comme suit:

«Le capital social émis de la Société est fixé à deux cent quarante-sept mille quatre cents euros (€ 247.400,-) représenté par quatre mille neuf cent quarante-huit (4.948) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante euros (€ 50,-) chacune.»

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge, en raison de cette augmentation de capital social sont évalués à approximativement € 4.000,-.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des parties ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Esteves, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 4 mai 2007, Relation: EAC/2007/4594. — Reçu 2.349,40 euros.

Le Receveur (signé): A. Santioni

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 9 mai 2007.

B. Moutrier.

Référence de publication: 2007058563/272/132.

(070060285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2007.

WP Merger S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 124.534.

In the year two thousand and seven, on the third day of the month of May.

Before Maître Blanche Moutrier, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared M^e Maryline Esteves, maître en droit, residing in Luxembourg as proxyholder on behalf of WP ROAMING HOLDINGS S.A., a société anonyme, incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, pursuant to a proxy dated 3 May 2007 (such proxy to be registered together with the present deed), being the sole member of WP MERGER S.à r.l. (the «Company»), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 124.534 and incorporated by deed of notary M^e Henri Hellinckx, on 8th February 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial») number 716 on 26th April 2007. The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time on 3rd May 2007 by deed of the undersigned notary, not yet published in the Mémorial.

The proxyholder declared and requested the notary to record that:

1. The sole member holds all four thousand nine hundred and forty eight (4,948) shares in issue in the Company, so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

2. The items on which resolutions are to be passed are as follows:

A. Increase of the issued share capital of the Company from two hundred forty seven thousand four hundred Euro (€ 247,400.-) to two hundred seventy eight thousand Euro (€ 278,000.-) by the issue of six hundred twelve (612) new shares of a nominal value of fifty Euro (€ 50.-) each and the allocation of € 20.- to the share premium account in consideration of a contribution in kind by the sole member of the Company.

B. Subscription for and payment of the shares by the sole member of the Company to be issued and consequential amendment of the first sentence of article 5 of the articles of incorporation of the Company.

The decisions taken by the sole member are as follows:

First resolution

It is resolved to increase the issued share capital of the Company from two hundred forty seven thousand four hundred Euro (€ 247,400.-) to two hundred seventy eight thousand Euro (€ 278,000.-) by the issue of six hundred twelve (612) new shares of a nominal value of fifty Euro (€ 50.-) each to be subscribed for by the sole member of the Company and the allocation of twenty Euro (€ 20.-) to the share premium account.

The new shares referred to above have been subscribed for and paid in full by the sole member of the Company, prenamed, represented by M^e Maryline Esteves, maître en droit, pursuant to a proxy dated 3 May 2007.

The sole member of the Company is making a contribution against the issuance of shares in the Company which consists of zero point zero three one six (0.0316) shares held by the sole member in CB HOLDINGS, INC., a company incorporated under the laws of Delaware with principal business address of 4600 East-West Highway, Suite 500, Bethesda, MD 20814.

The above contribution in kind has been valued at thirty thousand six hundred and twenty Euro (€ 30,620.-) pursuant to the Valuation Report of the Board of Managers of the Company dated 3rd May 2007, which Valuation Report shall be annexed hereto to be registered with this deed. The conclusion of such report is as follows:

«The managers are of the opinion that the net contribution in kind as set out above being 0.0316 shares held by WP ROAMING HOLDINGS S.A. in CB HOLDINGS, Inc., will be equal to € 30,620.- which will correspond at least to the value of the shares to be issued by the Company and the € 20.- to be allocated to the share premium account, and that, accordingly, the Company may issue 612 shares to WP ROAMING HOLDINGS S.A. and allocate € 20.- to the share premium account for a total value of € 30,620.-»

Consideration

In consideration for the above contribution in kind, the Company issues six hundred twelve (612) shares in the Company with a nominal value of fifty Euro (€ 50.-) each and allocates twenty Euro (€ 20.-) to the share premium account.

Proof of the transfer of the contribution by the sole member of the Company to the Company was given to the undersigned notary.

Second resolution

As a result of the preceding increase of share capital, it is resolved to amend the first sentence of article 5 of the articles of incorporation so as to read as follows:

«The issued capital of the Company is set at two hundred seventy eight thousand Euro (€ 278,000.-) divided into five thousand five hundred sixty (5,560) shares with a nominal value of fifty Euro (€ 50.-) each.»

Expenses

The costs, expenses, remuneration or changes in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its increase of share capital are estimated at 1,500.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person, in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Done in Luxembourg on the day beforementioned.

After reading these minutes the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le troisième jour du mois de mai.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu M^e Maryline Esteves, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en tant que mandataire de WP ROAMING HOLDINGS S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 3 mai 2007 (ladite procuration devant être enregistrée avec le présent acte), en tant qu'associé unique de WP MERGER S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.534, et constituée suivant acte reçu par le notaire M^e Henri Hellinckx du 8 février 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 716 du 26 avril 2007. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 3 mai 2007 par acte reçu par le notaire instrumentant, non encore publié au Mémorial.

Le mandataire déclare et prie le notaire d'acter que:

1. L'associé unique détient toutes les quatre mille neuf cent quarante-huit (4.948) parts sociales émises par la Société, de sorte que des décisions peuvent valablement être prises sur tous les points portés à l'ordre du jour.

2. Les points sur lesquels les résolutions doivent être prises sont les suivants:

A. Augmentation du capital social émis de la Société de deux cent quarante-sept mille quatre cents euros (€ 247.400,-) à deux cent soixante-dix-huit mille euros (€ 278.000,-) par l'émission de six cent douze (612) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de cinquante euros (€ 50,-) chacune et l'allocation de € 20,- au compte prime d'émission en contrepartie d'un apport en nature par l'associé unique de la Société.

B. Souscription et paiement par l'associé unique de la Société des parts sociales devant être émises et modification consécutive de la première phrase de l'article 5 des statuts de la Société.

Les résolutions prises par l'associé unique sont les suivantes:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social émis de la Société de deux cent quarante-sept mille quatre cents euros (€ 247.400,-) à deux cent soixante-dix-huit mille euros (€ 278.000,-) par l'émission de six cent douze (612) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de cinquante euros (€ 50,-) chacune devant être souscrites par l'associé unique de la Société et allocation de vingt euros (€ 20,-) au compte prime d'émission.

Les nouvelles parts sociales citées ci-dessus ont été souscrites et payées intégralement par l'associé unique de la Société, précité, représenté par M^e Maryline Esteves, maître en droit, conformément à une procuration en date du 3 mai 2007.

En contrepartie de l'émission de parts sociales de la Société, l'associé unique de la Société fait un apport de zéro virgule zéro trois cent seize (0,0316) actions détenues par l'associé unique dans CB HOLDINGS, Inc., une société constituée sous les lois de l'Etat du Delaware ayant son principal établissement au 4600 East-West Highway, Suite 500, Bethesda, MD 20814.

L'apport en nature ci-dessus a été évalué à trente mille six cent vingt euros (€ 30.620,-) conformément à un Rapport d'Evaluation du Conseil de Gérance de la Société en date du 3 mai 2007, lequel Rapport d'Evaluation sera annexé à la présente à des fins d'enregistrement. La conclusion de ce rapport est la suivante:

«Les gérants sont d'avis que l'apport en nature net tel que décrit ci-dessus, étant de 0,0316 actions détenues par WP ROAMING HOLDINGS S.A. dans CB HOLDINGS, Inc., équivaut à € 30.620,-, lesquels correspondent au moins à la valeur des parts sociales devant être émises par la Société et € 20,- devant être alloués au compte prime d'émission, et que par conséquent, la Société peut émettre 612 parts sociales à WP ROAMING HOLDINGS S.A. et allouer € 20,- au compte prime d'émission pour une valeur totale de € 30.620,-.»

Contrepartie

La Société émet en contrepartie de l'apport en nature précité, six cent douze (612) parts sociales de la Société d'une valeur nominale de cinquante euros (€ 50,-) chacune.

Preuve du transfert de l'apport par l'associé unique de la Société à la Société a été donnée au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

Suite à l'augmentation précitée du capital social, il est décidé de modifier la première phrase de l'article 5 des statuts comme suit:

«Le capital social émis de la Société est fixé à deux cent soixante dix-huit mille euros (€ 278.000,-) représenté par cinq mille cinq cent soixante (5.560) parts sociales, d'une valeur nominale de cinquante euros (€ 50,-) chacune.»

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations, charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge, en raison des présentes, sont évalués à approximativement 1.500,-.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des parties, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes parties et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Esteves, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 4 mai 2007. Relation: EAC/2007/4629. — Reçu 306,20 euros.

Le Receveur (signé): A. Santioni

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 9 mai 2007.

B. Moutrier.

Référence de publication: 2007058565/272/131.

(070060286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2007.

Dexia Banque Internationale à Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 6.307.

L'an deux mille sept, le vingt-sept mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG (ci-après «la Société»), ayant son siège social à L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 6.307, constituée suivant acte notarié en date du 8 mars 1856 et dont les statuts ont été modifiés plusieurs fois et en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Frank Baden, en date du 29 septembre 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations du 1^{er} décembre 2006, numéro 2250.

L'Assemblée est ouverte à 10.30 heures sous la présidence de Monsieur François Narmon, Président du Conseil d'Administration, demeurant à Bruxelles,

qui désigne comme secrétaire Madame Charlotte Lies, Secrétaire Générale, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateurs Monsieur Gaston Schwertzer, docteur en droit, demeurant à Medingen et Monsieur René Steichen, docteur en droit, demeurant à Diekirch.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a été convoquée par des avis de convocation publiés au:

a) Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations:

le 7 mars 2007 - numéro 314

le 17 mars 2007 - numéro 393

b) D'Wort:

le 7 mars 2007 - numéro 56

le 17 mars 2007- numéro 65

II.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

Modifications des articles 15 et 16 des statuts de la banque, qui auront la teneur suivante:

Art. 15. Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes qui sont nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Le Conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs de ses membres, qui portent le titre d'administrateur-délégué, à un comité de direction, composé d'au moins cinq membres et comprenant le ou les administrateurs-délégués, ainsi qu'à d'autres agents de la Société.

Le Conseil d'administration nomme le président, le ou les vice-présidents s'il y a lieu et les membres du comité de direction, dont il définit les attributions et surveille la gestion, alors que le comité de direction a compétence pour désigner les agents appelés à exercer les fonctions de tous autres niveaux au sein de la Société et pour conférer des titres et signatures à ces agents, le tout dans le cadre et suivant les principes arrêtés par le Conseil d'administration.

Art. 16. Tous actes généralement quelconques engageant la Société doivent porter deux signatures parmi celles des président ou vice-président(s) du Conseil d'administration, du ou des administrateurs-délégués, des membres du comité de direction ou des autres agents de la Société délégués conformément à l'article 15, leurs noms faisant l'objet des mesures de publicité prévues par la loi.

Les personnes engageant la Société ou signant pour la Société à un titre quelconque n'ont pas à justifier à l'égard des tiers d'une décision préalable du Conseil d'administration.

III.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

IV.- Qu'il résulte de la liste de présence que sur les 2.017.487 (deux millions dix-sept mille quatre cent quatre-vingt-sept) actions représentant l'intégralité du capital social, 2.016.000 actions sont représentées à la présente assemblée.

V.- Que la présente Assemblée, réunissant plus de la moitié du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 15 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 15.** Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes qui sont nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Le Conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs de ses membres, qui portent le titre d'administrateur-délégué, à un comité de direction, composé d'au moins cinq membres et comprenant le ou les administrateurs-délégués, ainsi qu'à d'autres agents de la Société.

Le Conseil d'administration nomme le président, le ou les vice-présidents s'il y a lieu et les membres du comité de direction, dont il définit les attributions et surveille la gestion, alors que le comité de direction a compétence pour désigner les agents appelés à exercer les fonctions de tous autres niveaux au sein de la Société et pour conférer des titres et signatures à ces agents, le tout dans le cadre et suivant les principes arrêtés par le Conseil d'administration.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 16 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 16.** Tous actes généralement quelconques engageant la Société doivent porter deux signatures parmi celles des président ou vice-président(s) du Conseil d'administration, du ou des administrateurs-délégués, des membres du comité de direction ou des autres agents de la Société délégués conformément à l'article 15, leurs noms faisant l'objet des mesures de publicité prévues par la loi.

Les personnes engageant la Société ou signant pour la Société à un titre quelconque n'ont pas à justifier à l'égard des tiers d'une décision préalable du Conseil d'administration.»

Les résolutions ci-dessus ont été prises par 2.015.996 votes favorables et de 4 abstentions.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Narmon, C. Lies, R. Steichen, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2007. Relation: LAC/2007/4371. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007059294/242/86.

(070061671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2007.

WP Roaming III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5326 Contern, 2, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 109.535.

In the year two thousand and seven, on the third day of the month of May.

Before Maître Blanche Moutrier, notary, residing in Esch-Sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared M^e Katia Panichi, maître en droit, residing in Luxembourg as proxy holder on behalf of WP ROAMING S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2, rue Edmond Reuter, L- 5326 Contern, pursuant to a proxy dated 3 May 2007 (such proxy to be registered together with the present deed), being the sole member of WP ROAMING III S.à r.l. (the «Company»), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 2, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 109.535 and incorporated by deed of notary M^e Henri Hellinckx, on 29th June 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial») number 1321 of 3rd December 2005. The articles of incorporation of the Company were amended for the last time by deed of notary Henri Hellinckx on 9th February 2006, published in the Mémorial number 1193 of 20th June 2006.

The proxy holder declared and requested the notary to record that:

1. The sole member holds all the sixty-nine thousand two hundred and seventy-seven (69,277) shares in issue in the Company, so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

2. The items on which resolutions are to be passed are as follows:

A. Increase of the issued share capital of the Company from three million four hundred and sixty three thousand eight hundred and fifty Euro (€ 3,463,850.-) to three million seven hundred forty-one thousand eight hundred fifty Euro (€3,741,850.-) by the issue of five thousand five hundred sixty (5,560) new shares of a nominal value of fifty Euro (€ 50.-) each and the allocation of € 60.- to the share premium account in consideration of a contribution in kind by the sole member of the Company.

B. Subscription for and payment of the shares by the sole member of the Company to be issued and consequential amendment of the first sentence of article 5 of the articles of incorporation of the Company.

The decisions taken by the sole member are as follows:

First resolution

It is resolved to increase the issued share capital of the Company from three million four hundred and sixty-three thousand eight hundred and fifty Euro (€ 3,463,850.-) to three million seven hundred forty-one thousand eight hundred fifty Euro (€ 3,741,850.-) by the issue of five thousand five hundred sixty (5,560) new shares of a nominal value of fifty Euro (€ 50.-) each to be subscribed for by the sole member of the Company and the allocation of sixty Euro (€ 60.-) to the share premium account.

The new shares referred to above have been subscribed for and paid in full by the sole member of the Company, prenamed, represented by M^e Katia Panichi, maître en droit, pursuant to a proxy dated 3 May 2007

The sole member of the Company is making a contribution against the issuance of shares in the Company which consists of five thousand five hundred sixty (5,560) shares held by the sole member in WP MERGER S.à.r.l., a société à responsabilité limitée incorporated in Luxembourg with registered office at 9, rue St. Zithe, L-2763 Luxembourg.

The above contribution in kind has been valued at two hundred seventy eight thousand sixty Euro (€ 278,060.-) pursuant to the Valuation Report dated 3rd May 2007 by the Board of Managers, which Valuation Report shall be annexed hereto to be registered with this deed. The conclusion of such report is as follows:

«The managers are of the opinion that the net contribution in kind as set out above being 5,560 shares held by WP ROAMING S.à.r.l. in WP MERGER S.à.r.l., will be equal to € 278,060.- which will correspond at least to the value of the shares to be issued by the Company, and that, accordingly, the Company may issue 5,560 shares to WP Roaming S.à.r.l. and allocate € 60.- to the share premium account, for a total value of €2 78,060.-.»

Consideration

In consideration for the above contribution in kind, the Company issues five thousand five hundred sixty (5,560) shares in the Company with a nominal value of fifty Euro (€ 50.-) each and allocates sixty Euro (€ 60.-) to the share premium account.

Proof of the transfer of the contribution by the sole member of the Company to the Company was given to the undersigned notary.

Second resolution

As a result of the preceding increase of share capital, it is resolved to amend the first sentence of article 5 of the articles of incorporation so as to read as follows:

«The issued share capital of the Company is set at three million seven hundred forty one thousand eight hundred fifty Euro (€ 3,741,850.-) divided into seventy-four thousand eight hundred thirty-seven (74,837) shares with a nominal value of fifty euro (€ 50.-) each.»

Expenses

The costs, expenses, remuneration or changes in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its increase of share capital are estimated at 4,500.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person, in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Done in Luxembourg on the day beforementioned.

After reading these minutes the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mille sept, le troisième jour du mois de mai.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu M^e Katia Panichi, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en tant que mandataire de WP ROAMING S.à.r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, en vertu d'une procuration datée du 3 mai 2007 (ladite procuration devant être enregistrée avec le présent acte), en tant qu'associé unique de WP ROAMING III S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 2, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 109.535, et constituée suivant acte reçu par le notaire M^e Henri Hellinckx du 29 juin 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 1321 du 3 décembre 2005. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte reçu par le notaire Henri Hellinckx du 9 février 2006, publié au Mémorial numéro 1193 du 20 juin 2006.

Le mandataire déclare et prie le notaire d'acter que:

1. L'associé unique détient toutes les soixante neuf mille deux cent soixante-dix-sept (69.277) parts sociales émises par la Société, de sorte que des décisions peuvent valablement être prises sur tous les points portés à l'ordre du jour.

2. Les points sur lesquels des résolutions doivent être prises sont les suivants:

A. Augmentation du capital social émis de la Société de trois millions quatre cent soixante trois mille huit cent cinquante euros (€ 3.463.850,-) à trois millions sept cent quarante et un mille huit cents cinquante euros (€ 3.741.850,-) par l'émission de cinq mille cinq cent soixante (5.560) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de cinquante euros (€ 50,-) chacune et l'allocation de € 60,- au compte prime d'émission en contrepartie d'un apport en nature de l'associé unique de la Société.

B. Souscription et paiement par l'associé unique de la Société des parts sociales devant être émises et modification consécutive de la première phrase de l'article 5 des statuts de la Société.

Les résolutions prise par l'associé unique sont les suivantes:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social émis de la Société de trois millions quatre cent soixante-trois mille huit cent cinquante euros (€ 3.463.850,-) à trois millions sept cent quarante et un mille huit cents cinquante euros (€ 3.741.850,-) par l'émission cinq mille cinq cent soixante (5.560) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de cinquante euros (€ 50,-) chacune devant être souscrites par l'associé unique de la Société et l'allocation de soixante euros (€ 60,-) au compte prime d'émission.

Les nouvelles parts sociales précitées ont été souscrites et entièrement payées par l'associé unique précité de la Société, représenté par M^e Katia Panichi, maître en droit, en vertu d'une procuration en date du 3 mai 2007

En contrepartie de l'émission de parts sociales de la Société, l'associé unique de la Société fait un apport qui consiste en cinq mille cinq cent soixante (5.560) parts sociales détenues par l'associé unique dans WP MERGER S.à.r.l, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 9, rue St-Zithe, L-2763 Luxembourg

L'apport en nature ci-dessus a été évalué à deux cent soixante-dix-huit mille soixante euros (€ 278.060,-) conformément à un Rapport d'Evaluation du Conseil de Gérance en date du 3 mai 2007, lequel Rapport d'Evaluation sera annexé à la présente à des fins d'enregistrement. La conclusion de ce rapport est la suivante:

«Les gérants sont d'avis que l'apport en nature net tel que décrit ci-dessus, étant de 5.560 parts sociales détenues par WP ROAMING S.à.r.l. dans WP MERGER S.à.r.l., équivaut à € 278.060,- lesquels correspondent au moins à la valeur des parts sociales devant être émises par la Société, et que par conséquent, la Société peut émettre 5.560 parts sociales à WP ROAMING S.à.r.l. et allouer € 60,- au compte prime d'émission, pour une valeur totale de €2 78.060,-.»

Contrepartie

La Société émet, en contrepartie de l'apport en nature précité, cinq mille cinq cent soixante (5.560) parts sociales de la Société d'une valeur nominale de cinquante euros (€ 50,-) chacune et alloue soixante euros (€ 60,-) au compte prime d'émission.

Preuve du transfert de l'apport par l'associé unique de la Société à la Société a été donnée au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

Suite à l'augmentation précitée du capital social, il est décidé de modifier la première phrase de l'article 5 des statuts comme suit:

«Le capital social émis de la Société est fixé à trois millions sept cent quarante et un mille huit cent cinquante euros (€ 3.741.850,-) représenté par soixante-quatorze mille huit cent trente-sept (74.837) parts sociales, d'une valeur nominale de cinquante euros (€ 50,-) chacune.»

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge, en raison des présentes sont évalués à approximativement 4.500,-.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des parties, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes parties et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: K. Panichi, M. Esteves, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 4 mai 2007, Relation: EAC/2007/4633. — Reçu 2.780,60 euros.

Le Receveur (signé): A. Santioni

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 9 mai 2007.

B. Moutrier.

Référence de publication: 2007058575/272/135.

(070060296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2007.

**Arlon Invest S.A., Société Anonyme,
(anc. UBS Leasing (Luxembourg) S.A.).**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 56.034.

L'an deux mille sept, le vingt-neuf mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de son confrère empêché, Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier reste dépositaire du présent acte.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée UBS LEASING (LUXEMBOURG) S.A. ayant son siège social à Luxembourg, 291, route d'Arlon, inscrite au R.C.S. Luxembourg, section B n° 56.034,

constituée sous la dénomination de SBS LEASING (LUXEMBOURG) S.A., suivant acte reçu par Maître Reginald Neuman, alors notaire de résidence à Luxembourg, le 21 août 1996, publié au Mémorial C n° 576 du 8 novembre 1996.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte modificatif de la dénomination sociale, reçu par le même notaire en date du 1^{er} décembre 1998, publié au Mémorial n° 176 du 17 mars 1999.

L'assemblée est présidée par Mme Isabelle Asseray, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire M. Gianpiero Saddi, employé privé, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée désigne comme scrutateur Mme Isabelle Asseray, prénommée.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite Madame la Présidente déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les 500 (cinq cents) actions représentatives de l'intégralité du capital social sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Modification de la dénomination sociale de la société et modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts;
2. Suppression de la valeur nominale des 500 actions représentatives du capital social;
3. Changement de la devise d'expression du capital social de CHF en EUR;
4. Délégation de pouvoir au Conseil d'Administration en vue d'effectuer les opérations nécessaires à la réalisation de la conversion et en vue de la tenue de la comptabilité dans la nouvelle devise du capital social et de l'établissement d'un bilan d'ouverture de la société au 1^{er} janvier 2007 en EURO;
5. Modification subséquente du 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts;
6. Modification de l'article 4 des statuts relatifs à l'objet social;
7. Démissions et nominations statutaires.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Madame la Présidente et a abordé l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité et par vote séparé, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale de la société en ARLON INVEST S.A. et modifie en conséquence l'article 1^{er} des statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de ARLON INVEST S.A.

Deuxième résolution

L'assemblée des actionnaires décide de supprimer la valeur nominale des 500 actions représentatives du capital social.

Troisième résolution

L'assemblée des actionnaires décide de changer la devise d'expression du capital social de CHF en EUR, au cours de conversion suivant: 1,- EUR = 1,607720 CHF,

de sorte que le capital social actuel de CHF 2.000.000,-, représenté par 500 actions sans désignation de valeur nominale, s'établira après conversion à EUR 1.243.997,71, représenté par 500 actions sans désignation de valeur nominale.

L'assemblée décide de tenir les comptes de la société dans la nouvelle devise du capital social et donne tous pouvoirs au conseil d'administration en vue d'effectuer les opérations nécessaires à la réalisation de la conversion et en vue de la tenue de la comptabilité à l'avenir dans la nouvelle devise du capital social ainsi que de l'établissement d'un bilan d'ouverture de la société au 1^{er} janvier 2007 en Euro.

Quatrième résolution

L'assemblée générale des actionnaires, suite aux résolutions qui précèdent, décide de modifier le 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts afin de lui donner la nouvelle teneur suivante:

Le capital social est fixé à EUR 1.243.997,71 (un million deux cent quarante-trois mille neuf cent quatre-vingt-dix-sept Euros soixante et onze Cents), représenté par 500 (cinq cents) actions sans désignation de valeur nominale.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de supprimer le 2^e alinéa de l'article 4 relatif à l'objet social, lequel alinéa fait référence au groupe SOCIETE DE BANQUE SUISSE.

Sixième résolution

L'assemblée décide de ne pas statuer sur le point 7 de l'ordre du jour.

Clôture

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu en langue française, connue des comparants, ces derniers connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: I. Asseray, G. Saddi, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2007. Relation: LAC/2007/4597. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Sandt.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2007.

J. Delvaux.

Référence de publication: 2007058896/208/81.

(070060641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2007.

Rico PIK Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 10.000.000,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 109.606.

—
In the year two thousand and seven, on the first day of March.

Before Us, Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.

There appeared:

MAXI PIX FOODS Sàrl, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) duly incorporated and validly existing under the laws of Luxembourg, with a share capital of EUR 2,104,950.-, having its registered address at 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 122.176 (the «Sole Shareholder»),

holder of (i) 382,440 A Shares and (ii) 17,560 B Shares corresponding to 100% of the share capital of the Company (as defined hereafter) pursuant to the shareholders register of the Company but these 17,560 B Shares have to be considered in fact as A Shares pursuant to Article 7.3.3 in the articles of association of the Company;

The Sole Shareholder is here represented by Mr Benoît Massart, lawyer, having his professional address at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, by virtue of a proxy established under private seal.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the Sole Shareholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

- the Sole Shareholder currently holds all the A Shares and B Shares in RICO PIK S.à r.l., a private limited liability company («société à responsabilité limitée»), having its registered office at 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, with a share capital of EUR 10,000,000.-, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B. 109.606 (hereafter referred to as the «Company») and incorporated pursuant to a deed drawn up by the undersigned notary dated 21 July 2005, whose articles of association have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number n ° 1346 dated 8 December 2005, page 64583;

- the articles of association of the Company have been further amended, and in particular the share capital of the Company has been increased from EUR 12,500.- to EUR 99,816,075.- pursuant to a deed drawn up by the Luxembourg notary Joseph Elvinger dated 7 November 2005 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number n ° 808 dated 21 April 2006, page 38741;

- the share capital of the Company has been reduced from EUR 99,816,075.- to EUR 10,000,000.- and the articles amended accordingly - pursuant to a deed drawn up by the undersigned notary, dated 12 April 2006 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number n ° 910 dated 9 May 2006, page 43636; and

- the articles of the Company have been amended and restated pursuant to a deed drawn up by the undersigned notary, dated 26 April 2006 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number n ° 1499 dated 4 August 2006, page 71907; and

- the article 7.3.3 §6 of the articles of the Company (the «Articles») has been amended and the 2,440 B Shares has been reclassified into A Shares in compliance with article 7.3.3 §6 of the Articles which specifies that B Shares can only be held by a Manager as defined in the Articles pursuant to a deed drawn up by the undersigned notary, dated 28 November 2006 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number n ° 134 dated 7 February 2007, page 6391.

In addition, the Sole Shareholder, represented as stated here above, brings to the attention of the notary the following:

Art. 7.3.3 §4 of the Articles specifies that:

«In the event that the B Shares are pledged, the voting rights attached thereto shall be assigned to the pledgee and the Company shall only recognize the pledgee as the holder of the voting rights attached thereto. Without prejudice to the provisions of the pledge agreement, the Company shall be deemed to have validly executed its distribution payment obligation attached to the B Shares if such payment has been made to the benefit of the pledgee. For the avoidance of doubt, the preferential right of subscription attached to the B Shares as set forth below shall remain with the pledgor.»

As evidenced by the register of shares of the Company a copy of which has been provided to the notary on the date hereof, none of the B Shares are currently pledged.

As a result thereof, the voting rights attached to the B Shares as well as to the A Shares are currently held by the Sole Shareholder.

All this having been declared, the Sole Shareholder, holding 100% of the A Shares and B Shares representing the share capital of the Company and the voting rights in relation thereto, represented as stated here above, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to delete article 2 in the Articles listing all the definitions and to consequently renumber all the subsequent articles of the Articles.

Second resolution

The Sole Shareholder, being currently the owner of all the A shares and all the B shares in the Company resolves to merge these two different classes of shares into one class of shares named «shares» to be held by the «shareholder(s)».

Third resolution

As a result of the previous resolution, the Sole Shareholder resolves to convert the 382,440 (three hundred and eighty-two thousand four hundred and forty) existing A Shares («Parts Sociales A») and the 17,560 (seventeen thousand five hundred and sixty) existing B Shares («Parts Sociales B») into 400,000 (four hundred thousand) shares («Parts Sociales»), with a par value of EUR 25.- (twenty-five Euros) each, so that the current share capital of the Company is represented into 400,000 (four hundred thousand) shares («Parts Sociales»), with a par value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each, all fully subscribed and entirely paid up and to amend accordingly article regarding the share capital of the Company.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the renumbered article 2 regarding the object clause by deleting the two following mentions:

- in case the Company issue convertible instruments, they should be held by the A Shareholders; and
- the Company may grant pledges, guarantees or other security interest of any kind under any law to secure its obligations, or the obligations of companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (including up stream or cross stream to direct or indirect parent companies and/or subsidiaries or affiliates).

As a result of the foregoing, renumbered article 2 shall now read as follows:

« **Art. 2. Corporate object.** The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, without a public offer, which may be convertible and to the issuance of debentures.

In a general fashion the Company may grant assistance to affiliated or group companies as well as to any other entity that is or will be investing in affiliated or group companies and to any other entity it is interested in, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property.

The Company is a corporate taxpayer subject to common tax law and does not fall in the scope of the holding company law of 31st July 1929.»

Fifth resolution

Consequently to the previous resolutions, the Sole Shareholder resolves to abrogate and delete articles in relation to:

- the rights attached to the A Shares and the B Shares (art 7.3);
- the conditions and the procedure of compulsory transfer of B Shares (art 7.4); and
- the provision relating to the tag-along/drag-along rights and appropriate procedure (art 7.5).

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves to do any ancillary amendments (including but not limited to replacement of [director] by «manager», upper-case, renumbering.....), in particular in relation to the merger of the A Shares and B Shares classes into one class of shares.

Seventh resolution

As a result of the above resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend and restate the articles of incorporation of the Company, which now read as follows:

« **Art. 1. Corporate form.** There is formed a private limited liability company («société à responsabilité limitée») which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 and 11.2 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. Corporate object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, without a public offer, which may be convertible and to the issuance of debentures.

In a general fashion the Company may grant assistance to affiliated or group companies as well as to any other entity that is or will be investing in affiliated or group companies and to any other entity it is interested in, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property.

The Company is a corporate taxpayer subject to common tax law and does not fall in the scope of the holding company law of 31st July 1929.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Denomination. The Company will have the denomination RICO PIK Sàrl.

Art. 5. Registered office. The registered office is established in Luxembourg City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. Share capital - Shares.

6.1 - Subscribed and authorised share capital

The Company's corporate capital is fixed at 10,000,000.- EUR (ten million euro) represented by 400,000 (four hundred thousand) shares («parts sociales») of 25.- EUR (twenty-five euro) each, all fully subscribed and entirely paid up.

At the moment and as long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a one man company («société unipersonnelle») in the meaning of Article 179 (2) of the Law; In this contingency Articles 200-1 and 200-2, among others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

6.2 - Modification of share capital

The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the general shareholders' meeting, in accordance with Article 8 of these Articles and within the limits provided for by Article 199 of the Law.

6.3 - Profit participation

Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits in direct proportion to the number of shares in existence.

6.4 - Indivisibility of shares

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.5 - Transfer of shares

In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of Article 189 and 190 of the Law.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Transfers of shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of Article 1690 of the Civil Code.

6.6 - Registration of shares

All shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with Article 185 of the Law.

Art. 7. Management.

7.1 - Appointment and removal

The Company is managed by one or more managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. In such event each manager shall be a class A manager or a class B manager. The number of class A managers and the number of class B managers shall be equal at all times.

The manager(s) is/are appointed by the general meeting of shareholders and may be revoked ad nutum by the same.

7.2 - Powers

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

7.3 - Representation and signatory power

Subject to the provisions of Article 7.3 §2 below, in dealing with third parties as well as in justice, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of a class A manager and a class B manager.

The manager, or, in case of plurality of managers, the board of managers, may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

7.4 - Chairman, vice-chairman, secretary, procedures

The board of managers may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors and of the shareholders.

The resolutions of the board of managers shall be recorded in the minutes, to be signed by the chairman and the secretary, or by a notary public, and recorded in the corporate book.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, by the secretary or by any manager.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at the meeting of the board of managers, and if the number of class A managers present or represented and the number of class B managers present or represented is equal.

In case of plurality of managers, resolutions shall be taken by a double majority of the votes of the class A and class B managers present or represented at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

7.5 - Liability of managers

The manager(s) assume(s), by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 8. General shareholders' meeting. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares he owns. Each shareholder shall dispose of a number of votes equal to the number of shares held by him. Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality, which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

Art. 9. Annual general shareholders' meeting. Where the number of shareholders exceeds twenty-five, an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the 15th of the month of May, at 2.45 pm. If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the board of managers, exceptional circumstances so require.

Art. 10. Audit. Where the number of shareholders exceeds twenty-five, the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with Article 200 of the Law who need not to be shareholder. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

Art. 11. Fiscal year - Annual accounts.

11.1 - Fiscal year

The Company's fiscal year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December, with the exception of the first year, which began on the date of the formation of the Company and terminated on the 31st of December 2005.

11.2 - Annual accounts

Each year, the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

Each shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor (s) set-up in accordance with Article 200.

Art. 12. Distribution of profits. The gross profit of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit.

An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Art. 13. Dissolution - Liquidation. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholders in accordance with the conditions laid down for amendments

to the Articles. At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 14. Reference to the law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.»

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs - Estimation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1,900.- (one thousand nine hundred Euro).

Declaration

The undersigned notary, who speaks and understands English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the attorney in fact of the person appearing, he signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le premier mars.

Par-devant Maître Paul Bettingen notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

MAXI PIX Sàrl, société à responsabilité limitée, valablement constituée sous et régie par le droit luxembourgeois au capital de 2.104.950,- EUR, ayant son siège social au 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B. 122.176 (l'«Associé Unique»);

Propriétaire de (i) 382.440 Parts Sociales A et (ii) 17.560 Parts Sociales B correspondant à 100% du capital social de la Société (telle que définie ci-après) tel qu'établi dans le registre des associés de la Société mais ces Parts Sociales B doivent en fait être considérées comme des Parts Sociales A en vertu de l'article 7.3.3 des statuts de la Société;

L'Associé Unique est représenté par Monsieur Benoît Massart, juriste, ayant son adresse professionnelle au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel Associé Unique, représenté comme il est dit, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que l'Associé Unique détient actuellement toutes les Parts Sociales A et aux Parts Sociales B dans RICO PIK S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, avec un capital social d'un montant de 10.000.000,- EUR, inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B. 109.606 (ci - après repris comme la «Société») et constituée en vertu d'un acte reçu par le notaire instrumentant le 21 juillet 2005, dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1346 du 8 décembre 2005, page 64583;

- Que les statuts de la Société ont ensuite été modifiés, et en particulier le capital de la société a été augmenté de 12.500,- EUR à 99.816.075,- EUR en vertu d'un acte reçu par le notaire luxembourgeois Joseph Elvinger, le 7 novembre 2005 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 808 du 21 avril 2006, page 38741;

- Que le capital de la Société a été réduit de 99.816.075,- EUR à 10.000.000,- EUR - et les statuts modifiés conformément - en vertu d'un acte reçu par le notaire instrumentant le 12 avril 2006 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 910 du 9 mai 2006, page 43636;

- Que les statuts de la Société ont été modifiés et refondus en vertu d'un acte reçu par le notaire instrumentant le 26 avril 2006 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1499 du 4 août 2006, page 71907; et

- Que l'article 7.3.3 §6 des statuts de la Société (les «Statuts») a été modifié et que les 2.440 Parts Sociales B ont été reclassifiées en Parts Sociales A conformément à l'article 7.3.3 §6 des Statuts lequel spécifie que les Parts Sociales B peuvent uniquement être détenues par un Gérant, tel que défini dans les Statuts en vertu d'un acte reçu par le notaire instrumentant le 28 novembre 2006 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 134 du 7 février 2007, page 6391.

En outre, l'Associé Unique, représenté comme il est dit ci-dessus, porte à la connaissance du notaire ce qui suit:

L'article 7.3.3 §4 des Statuts précise que:

«Dans le cas où les Parts Sociales B sont mises en gage, les droits de vote attachés à ces parts sociales seront transférés au bénéficiaire du gage et la Société reconnaîtra uniquement celui-ci comme détenteur de ces droits de vote. Sans préjudice des dispositions continues dans le contrat de gage, la Société sera considérée comme ayant valablement remplie ses obligations de distribution liées aux Parts Sociales si ce versement a été effectué au profit du bénéficiaire du gage.

Pour éviter tout doute, il est précisé que le droit de souscription préférentiel attaché aux Parts Sociales B tel que décrit ci - après restera au donneur du gage.»

Tel qu'établi par le registre des associés de la Société, dont une copie a été produite ce jour au notaire, aucune des Parts Sociales B n'est actuellement mise en gage.

Il en résulte que les droits de vote attachés aux Parts Sociales B aussi bien qu'aux Parts Sociales A sont actuellement détenus par l'Associé Unique.

Tout ceci ayant été déclaré, l'Associé Unique, représenté comme dit ci-dessus et détenant 100% des Parts Sociales A et des Parts Sociales B ainsi que les droits de vote y attachés, a immédiatement procédé à la tenue d'une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de supprimer l'article 2 des Statuts reprenant toutes les définitions et de renuméroter en conséquence tous les articles suivants des Statuts.

Deuxième résolution

L'Associé Unique, actuellement propriétaire de toutes les Parts Sociales A et de toutes les Parts Sociales B, décide de fusionner ces deux classes différentes de parts sociales en une classe unique de parts sociales dénommée «parts sociales», à détenir par des «associé(s)».

Troisième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l' Associé Unique décide de convertir les 382.440 (trois cent quatre-vingt-deux mille quatre cent quarante) Parts Sociales A existantes et les 17.560 (dix-sept mille cinq cent soixante) Parts Sociales B existantes, d'une valeur nominale de 25,- EUR (vingt-cinq Euro) chacune en 400.000 (quatre cent mille) Parts Sociales, de sorte que le capital social actuel de la Société est représenté par 400.000 (quatre cent mille) Parts Sociales, d'une valeur nominale de 25,- EUR (vingt-cinq Euro) chacune, entièrement souscrites et libérées et de modifier en conséquence l'article relatif au capital de la Société.

Quatrième résolution

L' Associé Unique décide de modifier le nouvel article 2 relatif à l'objet social en supprimant les deux mentions suivantes:

- dans le cas où la Société émet des instruments convertibles, ceux-ci devraient être détenus par les Associés A; et
- la Société peut accorder des gages, des garanties et autres sûretés quelles qu'elles soient régies par toutes lois, afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui font partie du groupe de société auquel la Société appartient (y compris assistance donnée aux sociétés parentes ou soeurs, directement ou indirectement et/ou à toutes filiales ou sociétés affiliées).

En conséquence de ce qui précède, le nouvel article 2 sera dorénavant libellé comme suit:

« **Art. 2. Objet social.** L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelques formes que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations qui pourront être convertibles (à condition que celle-ci ne soit pas publique) et à l'émission de reconnaissances de dettes.

D'une façon générale, elle peut accorder une assistance aux sociétés affiliées ou aux sociétés du groupe ainsi qu'à toute autre entité qui investit ou qui investira dans des sociétés affiliées ou des sociétés du groupe et à toute autre entité à laquelle elle s'intéresse, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.

La Société est assujettie à l'imposition de droit commun et n'entre donc pas dans la sphère de la loi sur les sociétés holding du 31 juillet 1929.»

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Associé Unique décide d'abroger et de supprimer les articles relatifs à:

- les droits attachés aux Parts Sociales A et aux Parts Sociales B (art 7.3);
- les conditions et la procédure de transfert obligatoire des Parts Sociales B (art 7.4); et
- la disposition relative au droit de sortie conjointe (Tag-Along)/droit de sortie forcée (Drag-Along) et la procédure appropriée (art 7.5).

Sixième résolution

L'Associé Unique décide de faire de toutes modifications auxiliaires (y compris, mais non limité au, remplacement de gérant («director») par gérant («manager»), majuscules, renumérotation.....), notamment, en relation avec la fusion des Parts Sociales A et parts Sociales B en une classe de parts sociales.

Septième résolution

En conséquence des résolutions ci-dessus, l'Associé Unique décide de modifier et de refondre les statuts de la Société, qui auront désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. Forme sociale.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après les «Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 et 11.2, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. Objet social. L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelques formes que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations qui pourront être convertibles (à condition que celle-ci ne soit pas publique) et à l'émission de reconnaissances de dettes.

D'une façon générale, elle peut accorder une assistance aux sociétés affiliées ou aux sociétés du groupe ainsi qu'à toute autre entité qui investit ou qui investira dans des sociétés affiliées ou des sociétés du groupe et à toute autre entité à laquelle elle s'intéresse, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.

La Société est assujettie à l'imposition de droit commun et n'entre donc pas dans la sphère de la loi sur les sociétés holding du 31 juillet 1929.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société aura la dénomination: RICO PIK Sàrl.

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social - Parts sociales.

6.1 - Capital souscrit et libéré

Le capital social est fixé à dix millions d'Euro (10.000.000,- EUR) représenté par quatre cent mille (400.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (25,- EUR) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

A partir du moment et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi; Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

6.2 - Modification du capital social

Le capital social souscrit peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 8 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

6.3 - Participation aux profits

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.4 - Indivisibilité des actions

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.5 - Transfert de parts sociales

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

Les parts sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non-associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Le transfert de parts sociales doit s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Le transfert ne peut être opposable à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de sa notification à la Société ou de son acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

6.6 - Enregistrement de parts

Toutes les parts sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le Registre des Actionnaires conformément à l'article 185 de la Loi.

Art. 7. Management.

7.1 - Nomination et révocation

La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s).

Si plusieurs gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance, composé de gérant(s) de classe A ou de classe B. Le nombre de gérant(s) de classe A devra à tout moment être égal à celui du/des gérant(s) de classe B.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés et est/sont révocable(s) ad nutum.

7.2 - Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

7.3 - Représentation et signature autorisée

Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, chaque gérant aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social sous réserve du respect des termes de l'alinéa 2 du présent article 7.3 ci-dessous.

En cas de gérant unique, la Société peut être engagée par la seule signature du gérant, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de la classe B.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

7.4 - Président, vice-président, secrétaire, procédures

Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées générales des associés.

Les résolutions du conseil de gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés par le président et le secrétaire ou par un notaire et seront déposées dans les livres de la Société.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, le secrétaire ou par un gérant.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance, et si le nombre des gérants de classe A présents ou représentés est égal au nombre des gérants de classe B présents ou représentés.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions ne pourront être prises qu'à la double majorité des voix exprimées par les gérants de classe A et de classe B présents ou représentés à ladite réunion.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance. Une telle approbation pourra tenir en ou plusieurs documents séparés.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par «conference call» via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

7.5 - Responsabilité des gérants

Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) en raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 8. Assemblée générale des associés. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société et pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

Art. 9. Assemblée générale annuelle des associés. Si le nombre des associés est supérieur à vingt cinq, une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le 15 du mois de mai, à 14.45 heures. Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale devrait se tenir le jour ouvrable suivant. L'assemblée générale pourra se tenir à l'étranger, si de l'avis unanime et définitif des gérants, des circonstances exceptionnelles le requièrent

Art. 10. Vérification des comptes. Si le nombre des associés est supérieur à vingt cinq, les opérations de la Société sont contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas qu'il(s) soi(en)t associé(s). S'il y a plus d'un commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil de commissaires aux comptes.

Art. 11. Exercice social - Comptes annuels.

11.1 - L'exercice social

L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débute à la date de constitution et se termina le 31 décembre 2005.

11.2 - Les comptes annuels

Chaque année, le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire (indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société) ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaires constitué conformément à l'article 200 de la Loi.

Art. 12. Distribution des profits. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à, et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

Art. 13. Dissolution - Liquidation. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale dans les conditions exigées pour la modification des Statuts. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Art. 14. Référence a la loi. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, le ou les associé(s) s'en réfèrent aux dispositions de la Loi.»

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est clôturée.

Frais - Estimation

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte sont évalués à environ EUR 1.900,- (mille neuf cents euros).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a parlé et comprend la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, ès qualités qu'il agit, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: B. Massart, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2007, Relation: LAC/2007/1596. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 19 mars 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007058608/202/526.

(070060300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2007.

Elite Coiffure S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 93, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 71.031.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2007.

FIDUCIAIRE HELLERS, KOS & ASSOCIES, sàrl

Signature

Référence de publication: 2007058816/7262/14.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2007, réf. LSO-CE01027. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070060216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2007.

TI Expansion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 127.506.

—
STATUTS

L'an deux mille sept, le vingt-sept avril.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- Madame Simone Retter, Maître en droit, demeurant professionnellement au 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg, ici représentée par Monsieur Aldwin Dekkers, Maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée et datée du 27 avril 2007,

et

2.- Monsieur Aldwin Dekkers, Maître en droit, demeurant professionnellement au 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg.

La prédite procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'établir l'acte de constitution d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont constitué les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est établi par les comparants et entre tous ceux qui deviendront actionnaires par la suite, une société en la forme d'une société anonyme sous la dénomination de TI EXPANSION S.A. (ci-après, la «Société»).

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé par simple décision du Conseil d'Administration, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Le siège de la Société pourra être transféré dans les limites de la commune par simple décision du Conseil d'Administration.

Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui nonobstant ce transfert temporaire de son siège social restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée de la Société. La Société est établie pour une période de cinquante (50) ans.

Art. 4. Objet Social. L'objet de la Société est la détention d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, et dans toute autre forme d'investissements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière que ce soit, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et le développement de son portefeuille.

La Société peut également emprunter, souscrire des obligations ou autres instruments de dettes et garantir, accorder des prêts à ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut, pour son propre compte, ainsi que pour le compte de tiers, effectuer toutes opérations qui peuvent être utiles ou nécessaires à l'accomplissement de son objet ou qui sont en relation directe ou indirecte avec son objet.

Art. 5. Capital social. Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille (31.000,00 EUR), représenté par trente et un mille (31.000) actions d'une valeur nominale d'un Euro (1,00 EUR) chacune.

Le capital autorisé, incluant le capital émis, de la Société est fixé à quatre-vingt-quinze millions d'Euros (95.000.000,00 EUR) représenté par quatre-vingt-quinze millions (95.000.000) actions d'une valeur nominale d'un Euro (1,00 EUR) chacune.

Pendant une période de trois (3) mois à partir de la publication de ces statuts, le Conseil d'Administration est généralement autorisé à émettre des actions et/ou à consentir des options pour souscrire aux actions de la Société pour un montant total, incluant le capital émis, d'un million cinq cent mille Euros (1.500.000,00 EUR), en une ou plusieurs fois, avec ou sans prime d'émission, aux personnes et aux conditions que le Conseil d'Administration déterminera et plus spécialement de procéder à une telle émission sans réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel de souscriptions pour les actions à émettre. Pendant la même période de trois (3) mois, le Conseil d'Administration est généralement autorisé, en application de l'article 8 des présents statuts, à émettre des obligations convertibles en actions de la Société pour un montant total de quatre-vingt-treize millions cinq cent mille Euros (93.500.000,00 EUR), aux personnes et aux conditions que le Conseil d'Administration déterminera.

Chaque fois que le capital souscrit est augmenté, conformément aux paragraphes précédents, le Conseil d'Administration prendra toutes les dispositions nécessaires afin de modifier le présent article afin d'y intégrer cette modification. De plus, le Conseil d'Administration est compétent pour prendre ou autoriser les mesures requises à la mise en œuvre ou à la publication d'une telle modification, conformément aux dispositions légales.

Le capital social souscrit de la Société, ainsi que le capital autorisé de la Société, pourra être augmenté ou réduit par une décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires suivant les formes requises pour modifier les présents statuts.

La Société peut, conformément aux dispositions légales, racheter ses propres actions.

Art. 6. Actions. Toutes les actions sont émises à la forme nominative uniquement.

Un registre des actionnaires sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs des personnes désignées précédemment, au siège de la Société. Ce registre devra contenir les informations requises par l'article trente et un de la loi du 10 août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, telle que modifiée. La propriété des actions sera établie par inscription dans ledit registre. Des certificats d'actions justifiant de tels enregistrements dans le registre d'actionnaires peuvent être délivrés sur demande d'un actionnaire et signés par deux administrateurs. Leurs signatures peuvent être soit manuelles, soit imprimées, soit copiées.

Chaque actionnaire doit fournir à la Société une adresse à laquelle les convocations aux assemblées générales lui seront adressées. Cette adresse sera également inscrite sur le registre des actionnaires. Les actionnaires peuvent, à tout moment, procéder à une modification de leur adresse figurant sur le registre des actionnaires par l'envoi d'une notification écrite adressée au siège de la Société, ou à une autre adresse indiquée par la Société.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Dans le cas où une ou plusieurs actions sont détenues conjointement ou lorsque la propriété d'une ou de plusieurs actions fait/font l'objet d'un contentieux, l'ensemble des personnes revendiquant un droit sur ces actions doit désigner un mandataire afin de représenter cette ou ces actions à l'égard de la Société. L'absence de la désignation d'un tel mandataire implique la suspension de tous les droits attachés à cette ou ces actions.

Art. 7. Transfert des Actions. Le transfert des actions enregistrées se fera par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre des actionnaires de la Société, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet. Le transfert des actions pourra également être effectué conformément aux termes de l'article 1690 du Code civil luxembourgeois sur le transfert des valeurs mobilières. De plus, la Société peut accepter et enregistrer sur le registre des actionnaires tout transfert visé sur tous documents ou communications démontrant le consentement du cédant et du cessionnaire.

Art. 8. Obligations et autres valeurs mobilières. La Société peut émettre des obligations et autres sûretés, convertibles ou non, au porteur ou autre, sous quelque description que ce soit, et payable dans quelque devise que ce soit.

Le Conseil d'Administration détermine la forme, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission, le remboursement et tous autres termes et conditions liés à ces obligations et sûretés.

Des certificats justifiant l'existence et la propriété des obligations et sûretés doivent être signés par deux Administrateurs. Leurs signatures peuvent être soit manuelles, soit imprimées, soit copiées. Dans l'hypothèse où la Société n'a un administrateur unique, dans les circonstances prévues par les présents statuts et par le droit luxembourgeois, les certificats devront être signés par l'administrateur unique.

Art. 9. Conseil d'Administration. La Société sera gérée par un Conseil d'Administration composé d'au moins trois administrateurs qui peuvent ne pas être des actionnaires de la Société. Les administrateurs seront élus par les actionnaires lors d'une Assemblée Générale, qui déterminera le nombre, la rémunération et le terme du mandat des administrateurs. Le terme du mandat d'un administrateur ne peut excéder six ans, et les administrateurs conservent leur mandat jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Les administrateurs peuvent être réélus à leur fonction pour différents mandats consécutifs.

Lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique, ou que, à une Assemblée Générale des Actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'Assemblée Générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Dans ce cas, l'administrateur unique exerce les pouvoirs dévolus au Conseil d'Administration.

Les administrateurs seront élus au quorum et à la majorité simple des votes des actions nécessaires pour une Assemblée Générale conformément à l'Article 13. Tout administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou toute autre cause, cette vacance pourra être complétée sur une base temporaire jusqu'à la réunion de la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires, conformément aux dispositions légales applicables.

Art. 10. Fonctionnement du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration élit en son sein un président et pourra désigner un vice président. Il pourra également choisir un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des Assemblées Générales des Actionnaires.

Les réunions du Conseil d'Administration seront convoquées par le président, ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président du Conseil d'Administration préside toutes les réunions d'actionnaires ou du Conseil d'Administration. Toutefois, en son absence, les actionnaires ou les administrateurs peuvent désigner une autre personne en qualité de président provisoire par vote à la majorité simple.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation. Il peut être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque administrateur donné par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie ou tout autre moyen de télécommunication. Une convocation spéciale ne sera pas nécessaire pour une réunion du Conseil devant être tenue à un moment et en lieu déterminé par une précédente résolution adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux Conseils d'Administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie ou télégramme un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Le Conseil d'Administration peut également être réuni par conférence téléphonique, par vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication, permettant à tous les participants de s'entendre. La participation à une réunion tenue dans ces conditions est équivalente à la présence physique à cette réunion.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du Conseil d'Administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. En cas de partage des voix, la voix du président de la réunion ne sera pas prépondérante.

Le Conseil d'Administration peut, à l'unanimité, adopter une résolution par circulaire pourvu qu'elle ait été expressément approuvée par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopie, ou par tout autre moyen de communication similaire, et confirmée par écrit. L'ensemble de ces documents constituera le procès-verbal justifiant de l'adoption de la résolution.

Les procès-verbaux de l'ensemble des Conseils d'Administration devront être signés par le Président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Une copie ou un extrait de chacun de ces procès-verbaux, qui peuvent être produits au cours d'une procédure judiciaire, devront être signés par le président, ou par deux administrateurs.

Art. 11. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou par les Statuts à l'Assemblée Générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Conformément à l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telles que modifiées, la gestion journalière de la Société, ainsi que la représentation de la Société, en ce qui concerne cette gestion, peuvent être délégués à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions sont déterminés par une décision du Conseil d'Administra-

tion. La délégation à un membre du Conseil d'Administration impose au Conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'Assemblée Générale ordinaire des traitements, rémunérations et avantages quelconques alloués ou délégués.

La Société peut également accorder des pouvoirs spéciaux par mandat notarié ou par acte sous seing privé.

Art. 12. Représentation externe de la Société. La Société sera engagée à l'égard des tiers par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature unique d'une personne à qui le pouvoir de signature sera délégué par le Conseil d'Administration.

Art. 13. Assemblée Générale des Actionnaires. L'Assemblée Générale des Actionnaires de la Société représente tous les actionnaires de la Société. Elle dispose des pouvoirs les plus larges pour décider, mettre en œuvre ou ratifier les actes en relation avec les opérations de la Société, à moins que les Statuts n'en disposent autrement.

L'Assemblée Générale des Actionnaires est convoquée par le Conseil d'Administration. Elle pourra également être convoquée par requête écrite émanant d'actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'Assemblée Générale Annuelle sera tenue le dernier vendredi du mois de juin à 9.00 heures, au siège de la Société, ou en tout autre lieu à Luxembourg indiqué dans la convocation. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale Annuelle se tiendra le premier jour ouvrable précédent.

Les autres Assemblées Générales des Actionnaires pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Un actionnaire de la Société est réputé présent, à la fois pour le calcul du quorum et celui de la majorité, lors d'une Assemblée Générale des Actionnaires lorsqu'il y participe par vidéoconférence ou par tout autre moyens qui permet son identification. Ces moyens doivent posséder des caractéristiques techniques qui permettent à l'actionnaire de participer efficacement à l'assemblée, dont les discussions doivent être transmises de façon continue.

Les Assemblées Générales des Actionnaires seront convoquées par une convocation du Conseil d'Administration mentionnant l'ordre du jour et adressée à chaque actionnaire à l'adresse figurant sur le registre des actionnaires par lettre recommandée au moins huit jours avant la date de la tenue de la réunion. Les délais de convocation et quorums requis par la loi seront applicables aux avis de convocation et à la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Chaque action donne droit à une voix.

Chaque actionnaire pourra prendre part aux Assemblées Générales des Actionnaires en désignant par écrit, par télécopie, e-mail, ou tout autre moyen de communication similaire une autre personne comme mandataire. Mises à part des règles plus strictes applicables par la loi, les résolutions d'une Assemblée Générale dûment convoquée sont adoptées à une majorité de minimum cinquante pourcent plus un des actions avec droit de vote présentes ou représentées. Un pacte d'actionnaires conclus par tous les actionnaires et la Société, peut imposer des règles plus strictes pour les quorums et majorités de vote.

Le Conseil d'Administration peut déterminer toutes les autres conditions devant être remplies par les actionnaires pour participer à chacune des réunions d'actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée d'actionnaires, et s'ils déclarent avoir connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée peut être tenue sans convocation ou publication préalable.

Lorsque la Société n'a qu'un actionnaire unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus à l'Assemblée Générale des Actionnaires.

Art. 14. Contrôle de la Société. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, qui pourront être actionnaires ou non. L'Assemblée Générale des Actionnaires devra désigner dans les commissaires aux comptes statutaires, et devra déterminer leur nombre, leur rémunération, le terme de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Lorsque la Société excède le critère établi par l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que, telle que modifiée, l'institution d'un commissaire aux comptes statutaire sera supprimée et un ou plusieurs commissaires aux comptes indépendants choisis parmi les membres de l'institut des réviseurs d'entreprises sera désigné par l'Assemblée Générale des Actionnaires, qui fixe la durée de leur mandat.

Art. 15. Exercice social - Bilan. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier et se terminera le 31 décembre de chaque année.

L'Assemblée Générale des Actionnaires approuve les comptes annuels à la clôture de l'exercice fiscal et décide de l'existence ou non de bénéfice distribuables.

Art. 16. Affectation des bénéfices nets annuels. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5 %) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10 %) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts.

L'Assemblée Générale des Actionnaires décidera, sur recommandation du Conseil d'Administration, de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués, dans le respect des dispositions légales applicables.

Un pacte d'actionnaires conclus par tous les actionnaires et la Société, peut établir une politique commune d'allocation des bénéfices, qui peut lier tous les actionnaires, à condition qu'elle ne contienne pas, elle n'incite pas ou elle ne requière pas des violations légales.

Art. 17. Modification des Statuts. Les présents Statuts pourront être modifiés par l'Assemblée Générale des Actionnaires dans les condition de quorum et de majorité requises par la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les société commerciales, telle que modifiée, sauf si un pacte d'actionnaires conclus par tous les actionnaires et la Société, impose des règles plus strictes pour le quorum et/ou la majorité de votes.

Art. 18. Dissolution et liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera mise en œuvre par un ou plusieurs liquidateurs, qui pourront être des personnes physiques ou des personnes morales. Le ou les liquidateurs seront désignés par l'Assemblée Générale des Actionnaires décidant de la liquidation. Cette Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 19. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont par régies expressément par les présents statuts seront tranchées par application des dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze.

Souscription et paiement

Le capital social de la Société a été souscrit comme suit:

Nombre des actions souscrites	Nom du souscripteur
1.- Madame Simone Retter, préqualifiée, trente mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf actions	
.....	30.999
2.- Monsieur Aldwin Dekkers, préqualifié, une action	1

Trente et un mille (31.000) actions ainsi souscrites ont été entièrement libérées par paiement en numéraire, de sorte que le montant de trente et un mille Euros (31.000,00 EUR) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2007.

La première Assemblée Générale Annuelle se tiendra en 2008.

Déclaration - Evaluation - Frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions prévues par l'article vingt-six de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué approximativement à la somme de mille huit cents euros (1.800,00 EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Décisions de l'actionnaire unique

Les comparants susmentionnés, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont tenu une Assemblée Générale des Actionnaires, qu'ils reconnaissent avoir dûment convoquée.

Après avoir estimé que cette assemblée était constituée valablement, les comparants ont adopté à l'unanimité les résolutions suivantes:

I. Les personnes suivantes sont nommées administrateurs pour une période se terminant à la date de l'Assemblée Générale Annuelle se réunissant en 2008, et le Conseil d'Administration de la Société est composé des personnes suivantes:

a) Madame Claude Medernach, maître en droit, née à Luxembourg, le 2 mai 1970, demeurant professionnellement au 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg;

b) Madame Simone Retter, maître en droit, née à Bettembourg le 13 juin 1961, demeurant professionnellement au 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg;

c) Monsieur Aldwin Dekkers, maître en droit, né à Leuven (Belgique), le 27 mars 1977, demeurant professionnellement au 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg.

II. Le siège social de la Société est fixé à L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

III. La personne suivante est nommée commissaire aux comptes pour une période se terminant à la date de l'Assemblée Générale Annuelle se réunissant en 2008:

PricewaterhouseCoopers, ayant son siège au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, RCS Luxembourg B 65477.

Dont acte, fait et passée à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. Dekkers, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2007, LAC/2007/6511. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007058617/220/263.

(070060395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2007.

GeoVera (Luxembourg I) Holdings, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 18.036.250,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 111.836.

—
Extrait des transactions intervenues le 19 décembre 2006

Il résulte d'une augmentation de capital de la société GeoVera (LUXEMBOURG III) HOLDINGS S.à.r.l en date du 19 décembre 2006, libérée par le biais d'un apport de 7.215 parts sociales de la société GeoVera (LUXEMBOURG I) HOLDINGS, que l'actionnariat de cette dernière se compose désormais comme suit:

- GeoVera (LUXEMBOURG III) HOLDINGS S.à.r.l: 721.450 parts sociales (soit 100%).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2007.

Pour GeoVera (LUXEMBOURG I) HOLDINGS

MERCURIA SERVICES

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007058651/1005/21.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2007, réf. LSO-CE01150. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070060396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2007.

SALT AND PEPPER by Jaco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6161 Bourglinster, 2, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 59.598.

—
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires
tenue à Bourglinster en date du 8 février 2007*

Monsieur Alex Benoy, demeurant professionnellement à 13, rue Jean Bertholet a été nommé, en remplacement de Madame Sylviane Kemp, pour le mandat de commissaires aux comptes pour la période allant jusqu'à l'assemblée générale annuelle ordinaire qui se tiendra en 2013.

Monsieur Jacques Diederich, demeurant à 2, rue de l'Eglise, L-6161 Bourglinster a été nommé pour le mandat d'administrateur-délégué pour la période allant jusqu'à l'assemblée générale annuelle ordinaire qui se tiendra en 2013.

Madame Dorothea Walter, employée privée, demeurant à 2, rue de l'Eglise, L-6161 Bourglinster, a été nommée en remplacement de Madame Françoise Altman pour le mandat d'administrateur pour la période allant jusqu'à l'assemblée générale annuelle ordinaire qui se tiendra en 2013.

Le mandat d'administrateur de Madame Marie-Claire Rolin, demeurant à 36, rue de l'Ecole, L-6722 Grevenmacher a été prolongé pour la période allant jusqu'à l'assemblée générale annuelle ordinaire qui se tiendra en 2013.

Luxembourg, le 8 février 2007.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007058652/800/24.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2007, réf. LSO-CD06543. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070060250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2007.

Dynamis Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.
R.C.S. Luxembourg B 104.224.

Il résulte du procès-verbal d'une réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 8 mars 2007 qu'il est décidé de procéder à l'inscription de la nomination de M. François Grandchamp des Raux, avec adresse professionnelle au 32, Queensdale Road, GB-London W11 4SA, à la fonction de représentant permanent de la société RIVERDANCE S.A. dans le cadre de sa fonction d'administrateur de la société.

Pour extrait conforme

SG AUDIT S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2007058693/521/16.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2007, réf. LSO-CE00255. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070060356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2007.

F.A.M. Fund Advisory, Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 73.599.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 12 janvier 2007 que:

1. Monsieur Alain Lam est réélu administrateur, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2006.

2. Monsieur Patrick Moinet, licencié en droit, de nationalité belge, né à Bastogne (Belgique) le 6 juin 1975, demeurant professionnellement 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg et Monsieur Olivier Liegeois, employé privé, de nationalité belge, né à Bastogne (Belgique) le 27 octobre 1976, demeurant professionnellement 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg sont nommés administrateurs, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2006.

- Le mandat de Messieurs Bruno Beernaerts et David De Marco n'a pas été renouvelé.

3. Est réélue commissaire pour la même période la société KPMG AUDIT S.à.r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007058694/6312/25.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2007, réf. LSO-CE00516. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070060090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2007.

Korro Consulting G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5445 Schengen, 1D, Wäistrooss.
R.C.S. Luxembourg B 73.227.

EXTRAIT

Il découle d'un procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés du 12 avril 2007, reçu par le notaire Aloyse Biel, de résidence à Esch-sur-Alzette, enregistré à l'Enregistrement et des Domaines d'Esch-sur-Alzette en date du 18 avril 2007, EAC/2007/3859, que l'assemblée générale extraordinaire des associés a décidé:

- de fixer l'adresse social de la société à L-5445 Schengen, 1d Wäistrooss,

- de confirmer dans la fonction de gérant unique pour une durée indéterminée:

* Monsieur Michael Klein, commerçant, demeurant à Beckingen,

- de préciser que la société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant unique.

Pour extrait conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 26 avril 2007.

A. Biel
Notaire

Référence de publication: 2007059438/203/22.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2007, réf. LSO-CE00413. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070060764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2007.

S.I.H. International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 92.285.

La FIDUCIAIRE GLACIS S.à r.l., ayant son siège social 18A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, démissionne de ses fonctions de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007058695/506/13.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2007, réf. LSO-CD06157. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070060115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2007.

Société pour l'Investissement en Afrique S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 20.288.

Madame Joëlle Lietz, Madame Denise Vervaeet et Monsieur Pierre Schill, avec adresse professionnelle 18A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, démissionnent de leurs fonctions d'administrateurs avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007058696/506/13.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2007, réf. LSO-CD06162. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070060121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2007.

Oyster, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 55.740.

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 19 avril 2007 a décidé:

* de renouveler les mandats de:

- M. Yves RoCHAT, BANQUE SYZ & CO. S.A., 30, rue du Rhône, CH-1204 Genève,
- M. Gilles Reiter, RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A., 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette,
- M. Jean-Michel Loehr, RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A., 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette,
- M. Paolo Luban, BANQUE SYZ & CO. S.A., 30, rue du Rhône, CH-1204 Genève,
- M. Renato Moreschi, RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A., 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette,
- M. Alfredo Piacentini, BANQUE SYZ & CO. S.A., 30, rue du Rhône, CH-1204 Genève,
- M. Eric Syz, BANQUE SYZ & CO. S.A., 30, rue du Rhône, CH-1204 Genève,

en leur qualité d'administrateurs pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2008,

* de renouveler le mandat de:

- PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg,

en sa qualité de Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2008.

Luxembourg, le 3 mai 2007.

Pour OYSTER

RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007059372/1126/28.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2007, réf. LSO-CE01089. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070060979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2007.

Société pour l'Investissement en Afrique S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 20.288.

La FIDUCIAIRE GLACIS S.à r.l., ayant son siège social 18A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, démissionne de ses fonctions de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007058697/506/13.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2007, réf. LSO-CD06164. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070060123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2007.

Cura/GGP Investment Corporation, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 113.437.

Le bilan pour la période du 10 janvier 2006 (date de constitution) au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007058815/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2007, réf. LSO-CE01211. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070060078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2007.

F.C.S. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 6, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 96.692.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2007.

FIDUCIAIRE HELLERS, KOS & ASSOCIES, sàrl

Signature

Référence de publication: 2007058817/7262/14.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2007, réf. LSO-CE01028. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070060219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2007.

Resleonis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4328 Rodange, 462, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 106.498.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2007.

FIDUCIAIRE HELLERS, KOS & ASSOCIES, sàrl

Signature

Référence de publication: 2007058818/7262/14.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2007, réf. LSO-CE01029. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070060221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2007.

JUSA Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 113.517.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 8 mai 2007.

Pour la société

P. Decker

Notaire

Référence de publication: 2007058883/206/13.

(070061057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2007.

Think Ahead S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R.C.S. Luxembourg B 92.725.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2007.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

Référence de publication: 2007058822/502/14.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2007, réf. LSO-CE00613. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070060229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2007.

Europe-Fiduce G.m.b.H, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3317 Dudelange, 68, rue de l'Étang.

R.C.S. Luxembourg B 64.379.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2007.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

Référence de publication: 2007058821/502/14.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2007, réf. LSO-CE00607. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070060226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2007.

Brioche Dorée Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 2, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 56.648.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2007.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

Référence de publication: 2007058820/502/14.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2007, réf. LSO-CE00606. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070060223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2007.

DEG S.à r.l. «Tout pour le Toit», Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3225 Bettembourg, Z.I. Scheleck II.

R.C.S. Luxembourg B 97.208.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 10 mai 2007.

H. Beck

Notaire

Référence de publication: 2007058911/201/12.

(070060769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2007.

LI Lux 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 120.318.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007058918/242/13.

(070060775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2007.

WP IV Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 52.500,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 119.278.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007058927/242/13.

(070061052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2007.

Timberland Luxembourg Holding Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 69.674.760,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 102.634.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007058938/242/13.

(070060786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2007.

Ferrol International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 60.458.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2007.

FERROLI INTERNATIONAL S.A.

J.-M. Heintz / A. De Bernardi

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007058998/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2007, réf. LSO-CE00934. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070060536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2007.

Ressac S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 81.784.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2007.

RESSAC S.A.

R. Reggiori / M. Kara

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007058999/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2007, réf. LSO-CE00927. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070060537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2007.

Laryana S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 56.615.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2007.

LARYANA S.A.

J.-M. Heitz / M.-F. Ries-Bonani

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007059000/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2007, réf. LSO-CE00758. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070060538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2007.

Signature German Commercial Property S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 118.754.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007058979/242/13.

(070060832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2007.

AA&C Associates S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 6, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 124.948.

—
Les statuts coordonnés de prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Biel

Notaire

Référence de publication: 2007058978/203/11.

(070061063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2007.

FI Finance Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 113.562.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2007.

FI FINANCE LUXEMBOURG S.A.

M. Kara / J. Rossi

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007059098/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2007, réf. LSO-CE00135. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070060514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2007.

GM Real Estates, Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 112.148.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2007.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2007059100/535/14.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2007, réf. LSO-CE01063. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070060541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2007.

Paragon Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 66.075.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007059093/587/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2007, réf. LSO-CD05764. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070060499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2007.

Ademus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 94.947.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007059090/587/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2007, réf. LSO-CD05773. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070060493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2007.

Amlia S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 40.854.

DISSOLUTION

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 mars 2007

L'Assemblée a prononcé la clôture de la liquidation et constate que la société anonyme AMLIA S.A., avec siège social à Luxembourg a définitivement cessé d'exister avec effet à ce jour.

L'Assemblée a décidé que tous les livres et documents sociaux seront conservés pendant une période de cinq ans au dernier siège social de la société.

Délivré aux fins de radiation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2007

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007059374/655/19.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2007, réf. LSO-CD01217. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070061035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2007.

Aviva Alternative Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 93.335.

Extrait de la résolution circulaire du Conseil d'Administration de la Société du 28 février 2007

Le Conseil d'Administration de la Société a accepté de nommer Monsieur William Gilson, professionnellement domicilié au 34, avenue de la Liberté, L-1013 Luxembourg, en tant que Président du Conseil d'Administration de la Société avec effet au 28 février 2007.

Au 28 février 2007, le Conseil d'Administration de la Société se compose comme suit:

- M. William Gilson, Président et Administrateur,
- M. Philip Pearson, Administrateur,

- M. Marek Przybylski, Administrateur.

Luxembourg, le 4 mai 2007.

Pour extrait conforme

W. Gilson

Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2007059368/649/21.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2007, réf. LSO-CE02242. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070060953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2007.

EAX-RE, European American Excess Reinsurance, Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, Zone Industrielle Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 25.141.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 avril 2007

Il résulte dudit procès-verbal que le mandat de Réviseur externe a été confié à PricewaterhouseCoopers S.à r.l., 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels de l'exercice se clôturant le 31 décembre 2007.

Luxembourg, le 7 mai 2007.

Pour extrait conforme

A. Schmitt

Mandataire

Référence de publication: 2007059366/275/17.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2007, réf. LSO-CE02232. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070060924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2007.

Axius, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 101.912.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu à Luxembourg le 6 avril 2007

Le Conseil d'Administration constate et accepte la démission de Madame Catherine Calvi au poste d'administrateur.

Le Conseil d'Administration décide de nommer comme nouvel administrateur Mademoiselle Emilie Gengler, employée, avec adresse professionnelle au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg.

Le nouvel administrateur ainsi nommé, terminera le mandat accordé à son prédécesseur, jusqu'à l'assemblée générale à tenir en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

M. Houssa

Administrateur

Référence de publication: 2007059352/636/18.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2007, réf. LSO-CE02119. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070060917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2007.

Vattenfall Reinsurance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 49.528.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue à Luxembourg le 24 avril 2007

L'Assemblée décide que:

- Monsieur Berndt Kockum,
- Monsieur Johan Gyllenhoff,
- Monsieur Jonas Florinus,

soient nommés Administrateurs jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2007.

L'Assemblée reconduit ERNST & YOUNG LUXEMBOURG, comme Réviseur d'Entreprise Indépendant. Son mandat prendra fin immédiatement après l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2007.

Pour VATTENFALL REINSURANCE S.A.

SINSER (LUXEMBOURG) S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007059309/682/21.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2007, réf. LSO-CE01579. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070060770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2007.

SwedeAgri Reinsurance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 23.613.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue à Luxembourg le 3 mai 2007

L'Assemblée Générale nomme Administrateurs:

- Monsieur Larsake Adebring,
- Monsieur Göran Almberg,
- Monsieur Lars Holmgren,

jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2007.

L'Assemblée Générale nomme KPMG AUDIT LUXEMBOURG Réviseur Indépendant d'Entreprise jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2007.

SwedeAgri REINSURANCE S.A.

AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Référence de publication: 2007059346/682/20.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2007, réf. LSO-CE01582. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070060778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2007.

Cogit S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 118.483.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 30 mars 2007

Résolution

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de transférer le siège social de la société au 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007059460/1172/16.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2007, réf. LSO-CE01940. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070060779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2007.

Feldermaus A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 114.624.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège social en date du 27 avril 2007

La démission de Monsieur Stéphane Best demeurant professionnellement au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, avec effet au 30 août 2006, au poste de Commissaire aux Comptes, est acceptée.

La nomination de la FIDUCIAIRE JEAN-MARC FANER & CIE S.à.r.l ayant son siège social au 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, avec effet au 1^{er} septembre 2006, au poste de Commissaire aux Comptes, en remplacement de Monsieur Stéphane Best est acceptée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale annuelle de 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

FELDERMAUS A.G.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007059305/780/20.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2007, réf. LSO-CE02043. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070060692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2007.

Meritaton S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 61.545.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 avril 2007 que:

1. Le siège social est établi au 38, avenue de la Faïencerie à L-1510 Luxembourg.

2. L'assemblée décide de nommer comme administrateurs de la société:

- Monsieur Michele Canepa, employé privé né à Gênes, (Italie) le 23 novembre 1972 et demeurant professionnellement 40, avenue de la Faïencerie à L-1510 Luxembourg.

- Monsieur David Tuomey, Tax advisor, né à Ciarrai/Kerry (Irlande), le 10 mai 1970 et demeurant à Central Court, 25 Southampton Buildings, London WC2A 1AL.

L'assemblée décide de reconduire le mandat d'administrateur et d'administrateur-délégué de Madame Carlotta Battistella, jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2011.

L'assemblée nomme GLOBAL TRUST ADVISORS S.A. ayant son siège au 38, avenue de la Faïencerie à L-1510 Luxembourg en qualité de commissaire aux comptes de la société.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2011.

Luxembourg, le 4 mai 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007059458/5878/25.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2007, réf. LSO-CE01996. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070060760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2007.

PEP GCO S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3112, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 111.763.

—
EXTRAIT

Il résulte de la résolution de l'associé unique tenu en date du 23 avril 2007 que les démissions de M. Patrice Gallasin et de M. Bart Zech en tant que gérants sont acceptées avec effet au 23 avril 2007.

M. Keienburg Ruettger avec adresse au AM Dahrsberg, 1, D-64342 Seeheim-Jugenheim et M. Hugo Neuman avec adresse au 16, rue JB Fresez, L-1542 Luxembourg sont élus nouveaux gérants, avec effet au 23 avril 2007

Le transfert du siège social du 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, au 31, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg est accepté, avec effet au 23 avril 2007.

Luxembourg, le 25 avril 2007.

BENELUX TRUST (LUXEMBOURG) S.à r.l.

R.P. Pels

Référence de publication: 2007059466/724/20.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2007, réf. LSO-CE01641. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070060804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2007.

IXIS Caspian Investment Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 53.209.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2007059887/1024/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2007, réf. LSO-CE02188. - Reçu 40 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070061353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2007.

Prysmian Treasury (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 109.170.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2007.

Pour PRYSMIAN TREASURY (LUX) S.à r.l.

A. Steichen

Référence de publication: 2007059881/6391/15.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2007, réf. LSO-CE03116. - Reçu 117 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070061498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2007.

Nevsan S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3220 Bettembourg, 15, rue Auguste Collart.

R.C.S. Luxembourg B 122.747.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire du 11 avril 2007

Les associés de la société susvisée se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social en date du 11 avril 2007, ont décidé, à l'unanimité, de prendre la résolution suivante:

- La démission de Monsieur Paulo César Neves da Silva, né le 29 novembre 1972 à Vale de Cambra et demeurant à 41, rue des Martyrs L-3739 Rumelange de son mandat de gérant de la société est acceptée.

Bettembourg, le 11 avril 2007.

Pour extrait conforme

SOPINOR S.à r.l.

Associé

Signature

F. Da Costa Santos

Associé

Référence de publication: 2007059038/503/21.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2007, réf. LSO-CE00713. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070060676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2007.
